

# Ethna-DEFENSIV R.C.S. Luxembourg K817

Rapport annuel et comptes annuels révisés  
au 31 décembre 2024

---

Fonds de placement de droit luxembourgeois

Fonds d'investissement conforme à la partie I de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, dans sa version actuellement en vigueur, constitué sous la forme juridique d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

R.C.S. Luxembourg B 155427



**ETHENEA**

# Table des matières

	<b>Page</b>
<b><u>Rapport de la direction du fonds</u></b>	2
<b><u>Répartition géographique par pays d’Ethna-DEFENSIV</u></b>	5
<b><u>Composition de l’actif net du fonds Ethna-DEFENSIV</u></b>	9
<b><u>Compte de résultat du fonds Ethna-DEFENSIV</u></b>	12
<b><u>Composition de l’actif d’Ethna-DEFENSIV au 31 décembre 2024</u></b>	16
<b><u>Notes au rapport annuel au 31 décembre 2024</u></b>	22
<b><u>Rapport du Réviseur d’entreprises agréé</u></b>	28
<b><u>NOTES COMPLÉMENTAIRES (NON RÉVISÉES)</u></b>	31
<b><u>Annexe conformément au Règlement sur la publication d’informations et au règlement Taxonomie (non révisé)</u></b>	33
<b><u>Gestion, distribution et conseil</u></b>	44

Le prospectus accompagné du règlement de gestion, la fiche d’informations clé et la présentation des achats et ventes du fonds ainsi que les rapports annuel et semestriel des différents compartiments sont disponibles gratuitement par voie postale ou par courrier électronique auprès du siège de la Société de gestion, du dépositaire, ainsi que des établissements conformément aux dispositions de la directive européenne 2019/1160 art. 92 des pays de distribution respectifs. Des informations supplémentaires sont disponibles à tout moment auprès de la Société de gestion durant les heures normales de bureau.

Les souscriptions de parts ne sont valables que lorsqu’elles reposent sur la version en vigueur du prospectus (annexes comprises), accompagné du dernier rapport annuel disponible et du dernier rapport semestriel éventuellement publié ultérieurement.

Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Les informations et données chiffrées du présent rapport se réfèrent à des périodes passées et ne préjugent pas de l’évolution future.

## Rapport de la direction du fonds

Le Gestionnaire du fonds produit le présent rapport sur ordre de la Société de gestion :

Rétrospectivement, l'année 2024 restera sans doute dans les mémoires principalement comme le début du cycle de baisse des taux dans tous les pays industrialisés. À l'exception du Japon, toutes les banques centrales importantes ont baissé leurs taux directeurs à plusieurs reprises dans le courant de l'année. La Banque Nationale Suisse a été la première, suivie de la Riksbank suédoise puis des banques centrales canadienne, européenne et enfin américaine. Ces mesures ont été rendues possibles principalement par le recul de l'inflation dans le monde entier. Fin 2024, l'inflation américaine (CPI) était retombée à 2,7 % depuis un sommet de 9,1 %, tandis que l'inflation en Europe était retombée de 10,6 % à 2,2 %. Par ailleurs, de nouvelles inquiétudes sont apparues au cours de l'année concernant la santé économique de tous les pays industrialisés. Aux États-Unis, ces inquiétudes se sont atténuées au début de l'automne principalement après une série de rapports solides sur le marché de l'emploi. Dans la zone euro, à l'inverse, le risque de récession est resté un facteur constant motivant les baisses de taux par la BCE.

Le deuxième élément marquant de l'année passée a été la réaction des marchés aux baisses de taux. Tandis que les taux des obligations d'État européennes ont suivi la baisse des taux directeurs de manière plus ou moins conforme à la théorie économique, les marchés américains ont réagi de manière très inhabituelle. Malgré une baisse des taux de 100 points de base aux États-Unis depuis septembre, les taux des obligations d'État américaines à 10 ans ont grimpé d'environ 90 points de base. Il s'agit d'une réaction très inhabituelle par rapport aux tendances historiques, puisque l'extrémité longue de la courbe des taux baisse généralement de concert avec le taux directeur. Ce mouvement inhabituel s'explique par le fait que l'économie américaine se trouve dans une situation solide même sans la stimulation supplémentaire des baisses de taux. Par ailleurs, les acteurs du marché n'étaient pas certains que ce soutien supplémentaire par la Fed n'allait pas entraîner une relance de l'inflation. Les déclarations parfois chaotiques du nouveau président américain Donald Trump ont certainement joué un rôle important, puisque la plupart des investisseurs ont prévu des tendances inflationnistes en conséquence. Sur les marchés des obligations d'entreprises, nous avons connu toute l'année une demande très importante et des volumes d'émission croissants sur les marchés primaires. Les grandes entreprises renommées aux modèles d'affaires solides et aux positions bien établies sur les marchés, dans lesquelles nous investissons presque exclusivement depuis un certain temps, présentent actuellement des bilans d'une solidité supérieure à la moyenne et une situation fondamentale globalement bonne. Les primes de risque des obligations d'entreprises, aux États-Unis comme en Europe, ont nettement baissé en conséquence, parfois jusqu'à atteindre des points bas historiques.

Dans ce contexte, Ethna-DEFENSIV a généré une excellente performance annuelle de 5,25 %. Cette performance a été réalisée au travers des trois piliers principaux de notre approche de gestion du portefeuille. Tout d'abord, notre focalisation sur la sécurité plus forte des coupons, un objectif que nous nous sommes fixé jusqu'en 2023, nous a permis de bénéficier d'une contribution de coupon constante l'année passée. Deuxièmement, nous avons tiré avantage des spreads nettement moins importants sur les obligations d'entreprises de notre portefeuille. La contribution à la performance des obligations d'entreprises de notre portefeuille s'est élevée au total à 4,79 %. Le troisième pilier de notre gestion de portefeuille est le recours tactique à la superposition de duration, qui nous a apporté une contribution à la performance solide de 1,8 % en cours d'année.

Pour 2025, nous prévoyons un contexte favorable aux marchés obligataires. Nous ne partageons actuellement pas le consensus du marché quant aux perspectives d'inflation et au nombre de baisses de taux à venir aux États-Unis. Nous partons actuellement de l'hypothèse de moins de deux baisses des taux aux États-Unis jusque fin 2025. Le consensus est toutefois que la Fed va ralentir l'assouplissement de sa politique monétaire en raison de la conjoncture robuste et de l'inflation tenace, voire à nouveau en hausse. Notre scénario de base reste un nouveau ralentissement de l'inflation aux États-Unis, ce qui devrait pousser à la baisse les taux des obligations d'État à longue échéance. Sur la base de cette attente et d'une nette augmentation des attentes d'inflation intégrées aux cours du marché, nous voyons apparaître un cas contraire intéressant pour les positions longues en obligations d'État américaines.

Une autre attente pour 2025, tout aussi importante, est le retour de la volatilité. La réélection de Donald Trump à la présidence des États-Unis a exacerbé encore l'incertitude entourant la future politique américaine, ce qui entraînera automatiquement de plus grands doutes chez les acteurs du marché. C'est précisément pour cette raison que nous envisageons l'année 2025 avec confiance. Ethna-DEFENSIV possède un long historique de réussite dans la gestion de portefeuille active et souple, et nous comptons poursuivre dans cette voie au cours de l'année à venir. En 2025, cette flexibilité élevée devrait nous permettre de profiter aussi bien des tendances attendues que des évolutions imprévues.

Munsbach, janvier 2025

La direction du fonds pour le Conseil d'administration de la Société de gestion

La Société de gestion est habilitée à créer des catégories de parts assorties de droits différents.  
Les catégories de parts décrites ci-après sont actuellement disponibles :

	Catégorie de parts (A)	Catégorie de parts (T)	Catégorie de parts (SIA-A)	Catégorie de parts (SIA-T)
WKN :	A0LF5Y	A0LF5X	A1KANR	A1KANS
Code ISIN :	LU0279509904	LU0279509144	LU0868353987	LU0868354365
Commission de souscription :	jusqu'à 2,50 %	jusqu'à 2,50 %	jusqu'à 2,50 %	jusqu'à 2,50 %
Commission de rachat :	néant	néant	néant	néant
Commission de gestion :	jusqu'à 0,95 % p.a.	jusqu'à 0,95 % p.a.	jusqu'à 0,65 % p.a.	jusqu'à 0,65 % p.a.
Investissement ultérieur minimum :	néant	néant	néant	néant
Affectation des résultats :	distribution	capitalisation	distribution	capitalisation
Devise :	EUR	EUR	EUR	EUR

	Catégorie de parts (R-A)*	Catégorie de parts (R-T)*	Catégorie de parts (SIA CHF-T)
WKN :	A12EH8	A12EH9	A12GN4
Code ISIN :	LU1134012738	LU1134013462	LU1157022895
Commission de souscription :	jusqu'à 1,00 %	jusqu'à 1,00 %	jusqu'à 2,50 %
Commission de rachat :	néant	néant	néant
Commission de gestion :	jusqu'à 1,25 % p.a.	jusqu'à 1,25 % p.a.	jusqu'à 0,65 % p.a.
Investissement ultérieur minimum :	néant	néant	néant
Affectation des résultats :	distribution	capitalisation	capitalisation
Devise :	EUR	EUR	CHF

\* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

## Répartition géographique par pays d’Ethna-DEFENSIV

5	<b>Répartition géographique par pays <sup>1)</sup></b>	
	Allemagne	19,40 %
	Pays-Bas	15,99 %
	France	9,44 %
	Espagne	8,07 %
	États-Unis d’Amérique	7,82 %
	Suisse	5,95 %
	Suède	5,82 %
	Royaume-Uni	3,89 %
	Irlande	2,91 %
	Institutions supranationales	2,56 %
	Luxembourg	2,34 %
	République tchèque	2,34 %
	Belgique	1,82 %
	Pologne	1,15 %
	Finlande	1,10 %
	Autriche	0,75 %
	Danemark	0,73 %
	Italie	0,73 %
	Roumanie	0,07 %
	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>92,88 %</b>
	Contrats à terme	-0,72 %
	Avoirs bancaires <sup>2)</sup>	6,64 %
	Solde des autres créances et engagements	1,20 %
		<b>100,00 %</b>

<sup>1)</sup> En raison des différences d’arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

<sup>2)</sup> Voir les Notes au rapport.

## Répartition sectorielle d’Ethna-DEFENSIV

6

<b>Répartition sectorielle <sup>1)</sup></b>	
Banques	26,19 %
Emprunts d’État	13,58 %
Services aux collectivités	8,49 %
Alimentation, boissons et tabac	7,12 %
Automobiles et pièces détachées	6,02 %
Matières premières, auxiliaires et carburants	5,84 %
Services financiers diversifiés	5,15 %
Assurances	2,89 %
Biens d’investissement	2,59 %
Santé : équipements et services de santé	2,58 %
Divers	2,56 %
Energie	2,00 %
Biens de consommation et habillement	1,80 %
Gestion et développement immobiliers	1,76 %
Médias et divertissements	1,36 %
Logiciels et services	1,14 %
Transports	1,08 %
Services de télécommunications	0,73 %
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>92,88 %</b>
Contrats à terme	-0,72 %
Avoirs bancaires <sup>2)</sup>	6,64 %
Solde des autres créances et engagements	1,20 %
	<b>100,00 %</b>

<sup>1)</sup> En raison des différences d’arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

<sup>2)</sup> Voir les Notes au rapport.

**Évolution des 3 derniers exercices**

Catégorie de parts (A)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Encaissements nets en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR
31.12.2022	115,75	894.054	-8.924,15	129,47
31.12.2023	101,81	770.206	-15.817,92	132,19
31.12.2024	96,61	710.530	-7.971,87	135,96

Catégorie de parts (T)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Encaissements nets en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR
31.12.2022	158,29	947.247	-14.286,16	167,10
31.12.2023	137,67	794.779	-25.444,44	173,21
31.12.2024	144,80	794.032	42,01	182,36

Catégorie de parts (SIA-A)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Encaissements nets en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR
31.12.2022	2,33	4.669	-2.833,50	498,09
31.12.2023	1,21	2.377	-1.133,02	510,11
31.12.2024	2,72	5.184	1.477,58	524,69

Catégorie de parts (SIA-T)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Encaissements nets en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR
31.12.2022	6,55	11.896	-19.025,96	550,39
31.12.2023	33,24	58.083	25.468,86	572,23
31.12.2024	21,75	36.002	-12.926,68	604,27

Catégorie de parts (R-A)\*

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Encaissements nets en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR
31.12.2022	1,81	21.322	60,62	85,00
31.12.2023	1,56	18.254	-253,11	85,65
31.12.2024	0,94	10.771	-639,10	87,68

Catégorie de parts (R-T)\*

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Encaissements nets en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR
31.12.2022	2,99	29.556	178,93	101,16
31.12.2023	1,67	15.994	-1.366,18	104,55
31.12.2024	2,86	26.094	1.087,10	109,73

\* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

## Catégorie de parts (SIA CHF-T)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Encaissements nets en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR	Valeur nette d'inventaire CHF
31.12.2022	62,24	118.935	23.465,56	523,30	515,29 <sup>1)</sup>
31.12.2023	4,56	8.065	-57.185,05	566,00	525,47 <sup>2)</sup>
31.12.2024	7,95	13.793	3.234,13	576,29	541,25 <sup>3)</sup>

<sup>1)</sup> Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2022 : 1 EUR = 0,9847 CHF

<sup>2)</sup> Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2023 : 1 EUR = 0,9284 CHF

<sup>3)</sup> Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2024 : 1 EUR = 0,9392 CHF

## Composition de l'actif net du fonds Ethna-DEFENSIV

### Composition de l'actif net du fonds au 31 décembre 2024

9

	EUR
Portefeuille-titres (coût d'acquisition : 256.767.376,76 EUR)	257.877.622,92
Avoirs bancaires <sup>1)</sup>	18.443.981,81
Intérêts à recevoir	3.755.893,77
Créances sur vente de parts	449.652,64
	<b>280.527.151,14</b>
Engagements au titre du rachat de parts	-598.180,18
Moins-values latentes sur contrats à terme	-1.987.992,99
Moins-values latentes sur contrats de change à terme	-24.199,22
Autres passifs <sup>2)</sup>	-282.106,78
	<b>-2.892.479,17</b>
<b>Actif net du fonds</b>	<b>277.634.671,97</b>

<sup>1)</sup> Voir les Notes au rapport.

<sup>2)</sup> Ce poste se compose essentiellement des commissions de gestion et de la taxe d'abonnement.

**Allocation aux catégories de parts**

<b>Catégorie de parts (A)</b>	
Part de l'actif net du fonds	96.605.902,98 EUR
Parts en circulation	710.529,543
Valeur nette d'inventaire	135,96 EUR
<b>Catégorie de parts (T)</b>	
Part de l'actif net du fonds	144.797.743,05 EUR
Parts en circulation	794.032,471
Valeur nette d'inventaire	182,36 EUR
<b>Catégorie de parts (SIA-A)</b>	
Part de l'actif net du fonds	2.720.102,72 EUR
Parts en circulation	5.184,207
Valeur nette d'inventaire	524,69 EUR
<b>Catégorie de parts (SIA-T)</b>	
Part de l'actif net du fonds	21.754.660,38 EUR
Parts en circulation	36.001,751
Valeur nette d'inventaire	604,27 EUR
<b>Catégorie de parts (R-A)*</b>	
Part de l'actif net du fonds	944.370,87 EUR
Parts en circulation	10.770,761
Valeur nette d'inventaire	87,68 EUR
<b>Catégorie de parts (R-T)*</b>	
Part de l'actif net du fonds	2.863.406,00 EUR
Parts en circulation	26.094,259
Valeur nette d'inventaire	109,73 EUR
<b>Catégorie de parts (SIA CHF-T)</b>	
Part de l'actif net du fonds	7.948.485,97 EUR
Parts en circulation	13.792,608
Valeur nette d'inventaire	576,29 EUR
Valeur nette d'inventaire	541,25 CHF <sup>1)</sup>

<sup>1)</sup> Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2024 : 1 EUR = 0,9392 CHF

\* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

**Variation de l'actif net du fonds**

pour la période sous revue courant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024

	Total	Catégorie de parts	Catégorie de parts	Catégorie de parts
	EUR	(A) EUR	(T) EUR	(SIA-A) EUR
Actif net du fonds en début de période considérée	281.729.181,44	101.812.312,61	137.667.641,27	1.212.403,45
Résultat net ordinaire	8.034.168,14	2.779.910,08	4.137.999,15	86.100,35
Péréquation des revenus et charges	147.969,04	101.268,02	-61.071,23	-37.695,76
Entrées de fonds induites par la vente de parts	43.055.523,70	9.749.366,25	21.377.741,24	1.734.535,26
Sorties de fonds induites par le rachat de parts	-58.752.355,49	-17.721.234,85	-21.335.731,82	-256.951,92
Plus-values réalisées	13.761.891,47	4.816.346,36	6.746.168,98	100.117,58
Moins-values réalisées	-8.738.293,42	-2.978.482,21	-4.090.178,37	-72.461,49
Variation nette des plus-values latentes	-4.584.662,01	-1.621.101,67	-2.221.843,16	-24.900,01
Variation nette des moins-values latentes	5.333.541,76	1.953.848,01	2.577.016,99	11.751,28
Distribution	-2.352.292,66	-2.286.329,62	0,00	-32.796,02
<b>Actif net du fonds à la fin de la période sous revue</b>	<b>277.634.671,97</b>	<b>96.605.902,98</b>	<b>144.797.743,05</b>	<b>2.720.102,72</b>

	Catégorie de parts	Catégorie de parts	Catégorie de parts	Catégorie de parts
	(SIA-T) EUR	(R-A)* EUR	(R-T)* EUR	(SIA CHF-T) EUR
Actif net du fonds en début de période considérée	33.236.711,56	1.563.405,77	1.672.133,88	4.564.572,90
Résultat net ordinaire	685.398,08	24.448,35	73.437,76	246.874,37
Péréquation des revenus et charges	161.865,95	5.367,25	-13.011,55	-8.753,64
Entrées de fonds induites par la vente de parts	3.156.592,53	90.879,01	2.468.606,78	4.477.802,63
Sorties de fonds induites par le rachat de parts	-16.083.276,35	-729.981,68	-1.381.510,19	-1.243.668,68
Plus-values réalisées	1.398.644,41	59.709,82	106.396,18	534.508,14
Moins-values réalisées	-945.303,12	-42.544,56	-62.415,40	-546.908,27
Variation nette des plus-values latentes	-485.263,37	-25.336,28	-25.281,76	-180.935,76
Variation nette des moins-values latentes	629.290,69	31.590,21	25.050,30	104.994,28
Distribution	0,00	-33.167,02	0,00	0,00
<b>Actif net du fonds à la fin de la période sous revue</b>	<b>21.754.660,38</b>	<b>944.370,87</b>	<b>2.863.406,00</b>	<b>7.948.485,97</b>

\* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

# Compte de résultat du fonds Ethna-DEFENSIV

## Compte de résultat

pour la période sous revue courant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024

12

	Total EUR	Catégorie de parts (A) EUR	Catégorie de parts (T) EUR	Catégorie de parts (SIA-A) EUR
<b>Revenus</b>				
Intérêts sur les emprunts	10.823.898,07	3.853.949,59	5.457.440,62	59.057,18
Intérêts bancaires	475.423,84	169.437,62	239.278,43	2.581,18
Péréquation des revenus	-189.114,58	-140.676,55	84.776,10	47.614,63
<b>Total des revenus</b>	<b>11.110.207,33</b>	<b>3.882.710,66</b>	<b>5.781.495,15</b>	<b>109.252,99</b>
<b>Charges</b>				
Charges d'intérêts	-13.457,24	-4.742,13	-6.818,26	-87,47
Commission de gestion	-2.545.938,76	-940.147,82	-1.332.379,38	-9.954,77
Taxe d'abonnement	-138.608,50	-49.117,54	-70.513,74	-886,22
Frais de publication et de révision	-57.620,73	-20.560,87	-28.984,94	-301,42
Frais de composition, d'impression et d'envoi des rapports annuels et semestriels	-9.807,69	-3.517,80	-4.922,53	-49,86
Rémunération de l'Agent de registre et de transfert	-8.406,20	-3.017,27	-4.232,87	-38,49
Taxes nationales	-12.430,27	-4.465,85	-6.187,18	-57,73
Autres charges <sup>1)</sup>	-330.915,34	-116.639,83	-165.752,23	-1.857,81
Péréquation des charges	41.145,54	39.408,53	-23.704,87	-9.918,87
<b>Total des charges</b>	<b>-3.076.039,19</b>	<b>-1.102.800,58</b>	<b>-1.643.496,00</b>	<b>-23.152,64</b>
<b>Résultat net ordinaire</b>	<b>8.034.168,14</b>	<b>2.779.910,08</b>	<b>4.137.999,15</b>	<b>86.100,35</b>
<b>Total des frais de transaction sur l'exercice <sup>2)</sup></b>	<b>75.853,51</b>			
<b>Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) exprimé en pourcentage <sup>2)</sup></b>		<b>1,16</b>	<b>1,16</b>	<b>0,87</b>
<b>Frais courants exprimés en pourcentage <sup>2)</sup></b>		<b>1,17</b>	<b>1,17</b>	<b>0,89</b>
<b>Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse hors commission de performance exprimé en pourcentage <sup>2)</sup> (pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024)</b>		<b>1,16</b>	<b>1,16</b>	<b>0,87</b>
<b>Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse avec commission de performance exprimé en pourcentage <sup>2)</sup> (pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024)</b>		<b>1,16</b>	<b>1,16</b>	<b>0,87</b>
<b>Commission de performance suisse exprimée en pourcentage <sup>2)</sup> (pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

<sup>1)</sup> Ce poste se compose essentiellement de frais de gestion d'ordre général et de droits de licence.

<sup>2)</sup> Voir les Notes au rapport.

**Compte de résultat**

 pour la période sous revue courant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024

	Catégorie de parts (SIA-T) EUR	Catégorie de parts (R-A)* EUR	Catégorie de parts (R-T)* EUR	Catégorie de parts (SIA CHF-T) EUR
<b>Revenus</b>				
Intérêts sur les emprunts	1.025.443,58	44.265,23	90.641,85	293.100,02
Intérêts bancaires	45.824,24	1.987,72	3.910,48	12.404,17
Péréquation des revenus	-203.980,99	-8.220,97	19.953,15	11.420,05
<b>Total des revenus</b>	<b>867.286,83</b>	<b>38.031,98</b>	<b>114.505,48</b>	<b>316.924,24</b>
<b>Charges</b>				
Charges d'intérêts	-1.270,30	-54,47	-129,93	-354,68
Commission de gestion	-171.084,72	-14.150,19	-29.272,60	-48.949,28
Taxe d'abonnement	-12.456,73	-531,50	-1.213,28	-3.889,49
Frais de publication et de révision	-5.531,64	-237,36	-467,54	-1.536,96
Frais de composition, d'impression et d'envoi des rapports annuels et semestriels	-956,70	-40,68	-76,51	-243,61
Rémunération de l'Agent de registre et de transfert	-817,41	-41,81	-86,56	-171,79
Taxes nationales	-1.230,09	-56,61	-86,92	-345,89
Autres charges <sup>1)</sup>	-30.656,20	-1.324,73	-2.792,78	-11.891,76
Péréquation des charges	42.115,04	2.853,72	-6.941,60	-2.666,41
<b>Total des charges</b>	<b>-181.888,75</b>	<b>-13.583,63</b>	<b>-41.067,72</b>	<b>-70.049,87</b>
<b>Résultat net ordinaire</b>	<b>685.398,08</b>	<b>24.448,35</b>	<b>73.437,76</b>	<b>246.874,37</b>
<b>Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) exprimé en pourcentage <sup>2)</sup></b>	<b>0,85</b>	<b>1,45</b>	<b>1,46</b>	<b>0,89</b>
<b>Frais courants exprimés en pourcentage <sup>2)</sup></b>	<b>0,87</b>	<b>1,47</b>	<b>1,48</b>	<b>0,91</b>
<b>Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse hors commission de performance exprimé en pourcentage <sup>2)</sup></b> <b>(pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024)</b>	<b>0,85</b>	<b>1,45</b>	<b>1,46</b>	<b>0,89</b>
<b>Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse avec commission de performance exprimé en pourcentage <sup>2)</sup></b> <b>(pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024)</b>	<b>0,85</b>	<b>1,45</b>	<b>1,46</b>	<b>0,89</b>
<b>Commission de performance suisse exprimée en pourcentage <sup>2)</sup></b> <b>(pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

<sup>1)</sup> Ce poste se compose essentiellement de frais de gestion d'ordre général et de droits de licence.

<sup>2)</sup> Voir les Notes au rapport.

\* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

**Performance exprimée en pourcentage\***

État : 31 décembre 2024

Fonds	ISIN WKN	Devise de la catégorie de parts	6 mois	1 an	3 ans	10 ans
<b>Ethna-DEFENSIV (A)</b> depuis le 02.04.2007	LU0279509904 A0LF5Y	EUR	2,79 %	5,28 %	5,65 %	16,65 %
<b>Ethna-DEFENSIV (R-A)</b> depuis le 07.05.2015	LU1134012738 A12EH8	EUR	2,64 %	4,96 %	4,71 %	---
<b>Ethna-DEFENSIV (R-T)</b> depuis le 26.02.2015	LU1134013462 A12EH9	EUR	2,63 %	4,96 %	4,64 %	---
<b>Ethna-DEFENSIV (SIA-A)</b> depuis le 24.06.2013	LU0868353987 A1KANR	EUR	2,94 %	5,59 %	6,62 %	20,36 %
<b>Ethna-DEFENSIV (SIA CHF-T)</b> depuis le 11.02.2015	LU1157022895 A12GN4	CHF	1,49 %	3,00 %	1,67 %	---
<b>Ethna-DEFENSIV (SIA-T)</b> depuis le 31.07.2014	LU0868354365 A1KANS	EUR	2,95 %	5,60 %	6,60 %	19,92 %
<b>Ethna-DEFENSIV (T)</b> depuis le 02.04.2007	LU0279509144 A0LF5X	EUR	2,79 %	5,28 %	5,65 %	16,67 %

\* Sur la base des valeurs des parts publiées (méthode BVI et directive « Calcul et publication de la performance d'organismes de placement collectif » de l'AMAS du 16 mai 2008 (dans sa version du 5 août 2021)).

La performance historique n'est pas un indicateur de la performance courante ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais prélevés lors de la souscription et du rachat des parts.

## Variation du nombre de parts en circulation

	Catégorie de parts (A) Volume	Catégorie de parts (T) Volume	Catégorie de parts (SIA-A) Volume	Catégorie de parts (SIA-T) Volume
Parts en circulation en début d'exercice	770.206,290	794.779,378	2.376,753	58.082,866
Parts émises	72.884,782	119.123,154	3.304,079	5.348,550
Parts rachetées	-132.561,529	-119.870,061	-496,625	-27.429,665
<b>Parts en circulation à la fin de la période sous revue</b>	<b>710.529,543</b>	<b>794.032,471</b>	<b>5.184,207</b>	<b>36.001,751</b>

	Catégorie de parts (R-A)* Volume	Catégorie de parts (R-T)* Volume	Catégorie de parts (SIA CHF-T) Volume
Parts en circulation en début d'exercice	18.253,601	15.993,668	8.064,595
Parts émises	1.049,294	22.756,332	8.002,966
Parts rachetées	-8.532,134	-12.655,741	-2.274,953
<b>Parts en circulation à la fin de la période sous revue</b>	<b>10.770,761</b>	<b>26.094,259</b>	<b>13.792,608</b>

\* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

# Composition de l'actif d'Ethna-DEFENSIV

## au 31 décembre 2024

### Composition de l'actif au 31 décembre 2024

ISIN	Valeurs mobilières	Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF <sup>1)</sup>
<b>Obligations</b>							
<b>Valeurs mobilières négociées en Bourse</b>							
<b>EUR</b>							
XS2540585564	4,125 % AB Electrolux EMTN Reg.S. v.22(2026)	0	0	2.000.000	101,8570	2.037.140,00	0,73
FR001400RGV6	3,875 % Ayvens S.A. Reg.S. v.24(2029)	3.000.000	0	3.000.000	102,3170	3.069.510,00	1,11
XS2902087423	3,875 % Bank Gospodarstwa Krajowego EMTN Reg.S. v.24(2035)	3.200.000	0	3.200.000	99,8150	3.194.080,00	1,15
FR001400Q0T5	3,500 % Banque Fédérative du Crédit Mutuel S.A. [BFCM] EMTN Reg.S. Green Bond v.24(2031)	1.000.000	0	1.000.000	101,1820	1.011.820,00	0,36
FR001400GGZ0	4,125 % Banque Fédérative du Crédit Mutuel S.A. [BFCM] EMTN Reg.S. v.23(2029)	0	0	5.000.000	104,0310	5.201.550,00	1,87
XS2839004368	3,828 % Becton, Dickinson & Co. v.24(2032)	2.000.000	0	2.000.000	102,5860	2.051.720,00	0,74
BE0390160266	3,290 % bpost S.A. Reg.S. v.24(2029)	3.000.000	0	3.000.000	100,3630	3.010.890,00	1,08
DE000BU22023	3,100 % République fédérale d'Allemagne Reg.S. v.23(2025)	1.000.000	5.000.000	10.000.000	100,5430	10.054.300,00	3,62
DE000BU22015	2,800 % République fédérale d'Allemagne Reg.S. v.23(2025)	10.000.000	0	10.000.000	100,1320	10.013.200,00	3,61
XS2638560156	5,943 % Ceská Sporitelna AS EMTN Reg.S. Fix-to-Float v.23(2027)	0	0	3.000.000	104,2890	3.128.670,00	1,13
FR001400TL81	3,309 % Crédit Mutuel Arkéa EMTN Reg.S. Green Bond v.24(2034)	2.000.000	0	2.000.000	98,7700	1.975.400,00	0,71
XS2626691906	4,625 % De Volksbank NV EMTN Reg.S. Green Bond v.23(2027)	0	0	3.000.000	103,4670	3.104.010,00	1,12
XS2852993810	3,375 % DekaBank Deutsche Girozentrale EMTN Reg.S. v.24(2027)	500.000	0	500.000	101,3810	506.905,00	0,18
XS2833391498	3,375 % Diageo Finance Plc. EMTN Reg.S. v.24(2035)	2.500.000	0	2.500.000	100,2730	2.506.825,00	0,90
XS2844409271	3,152 % Diageo Finance Plc. Reg.S. FRN v.24(2026)	3.000.000	0	3.000.000	100,1780	3.005.340,00	1,08
DE000DW6DA51	3,462 % DZ BANK AG Deutsche Zentral-Genossenschaftsbank, Frankfurt am Main EMTN Reg.S. FRN v.23(2025)	5.000.000	0	5.000.000	100,2240	5.011.200,00	1,80
FR001400QZ47	3,625 % Edenred SE Reg.S. v.24(2032)	4.000.000	0	4.000.000	100,4370	4.017.480,00	1,45
XS2862984601	4,000 % EnBW International Finance BV Reg.S. Green Bond v.24(2036)	3.500.000	0	3.500.000	102,0970	3.573.395,00	1,29
BE6338167909	3,625 % Euroclear Bank S.A./NV EMTN Reg.S. v.22(2027)	0	0	1.000.000	102,2700	1.022.700,00	0,37
XS0427291751	4,500 % Banque européenne d'investissement (BEI) v.09(2025)	0	0	7.000.000	101,6400	7.114.800,00	2,56

1) ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Composition de l'actif au 31 décembre 2024

ISIN	Valeurs mobilières	Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF <sup>1)</sup>
<b>EUR (suite)</b>							
XS2832873355	4,250 % Fraport AG Frankfurt Airport Services Worldwide Reg.S. v.24(2032)	5.000.000	0	5.000.000	104,0320	5.201.600,00	1,87
XS2625985945	4,500 % General Motors Financial Co. Inc. EMTN Reg.S. v.23(2027)	0	0	2.000.000	103,9280	2.078.560,00	0,75
XS2811096267	4,154 % Glencore Capital Finance DAC EMTN Reg.S. v.24(2031)	3.000.000	0	3.000.000	103,4160	3.102.480,00	1,12
XS2905582479	5,125 % Grenke Finance Plc. Social Bond v.24(2029)	3.000.000	1.000.000	2.000.000	101,2030	2.024.060,00	0,73
DE000A3515S3	4,375 % Hamburger Sparkasse AG Reg.S. v.23(2029)	0	0	3.000.000	105,5780	3.167.340,00	1,14
XS2904554990	3,375 % Heidelberg Materials AG EMTN Reg.S. Green Bond v.24(2031)	2.000.000	0	2.000.000	100,9570	2.019.140,00	0,73
XS2852894679	3,812 % Heineken NV EMTN Reg.S. v.24(2036)	2.000.000	0	2.000.000	101,9120	2.038.240,00	0,73
XS2909822194	3,000 % Iberdrola Finanzas S.A. EMTN Reg.S. v.24(2031)	3.000.000	0	3.000.000	99,2910	2.978.730,00	1,07
FR001400OM10	3,375 % Kering S.A. EMTN Reg.S. v.24(2032)	3.000.000	0	3.000.000	99,2940	2.978.820,00	1,07
XS2826712551	3,750 % Koninklijke Philips NV EMTN Reg.S. v.24(2032)	3.000.000	0	3.000.000	102,1330	3.063.990,00	1,10
XS2752465810	3,788 % Landesbank Hessen-Thüringen Girozentrale EMTN Reg.S. FRN v.24(2026)	11.000.000	8.000.000	3.000.000	100,2170	3.006.510,00	1,08
BE6351290216	3,875 % Lonza Finance International NV EMTN Reg.S. v.24(2036)	1.000.000	0	1.000.000	102,3500	1.023.500,00	0,37
XS2923451194	3,500 % Louis Dreyfus Company Finance BV Reg.S. v.24(2031)	2.000.000	0	2.000.000	99,7840	1.995.680,00	0,72
XS2679904685	4,231 % LSEG Netherlands BV EMTN Reg.S. v.23(2030)	0	0	3.000.000	105,9620	3.178.860,00	1,14
XS2607040958	4,250 % National Gas Transmission Plc. EMTN Reg.S. v.23(2030)	0	0	1.000.000	103,8510	1.038.510,00	0,37
XS2894931588	4,061 % National Grid North America Inc. EMTN Reg.S. Green Bond v.24(2036)	2.500.000	0	2.500.000	102,5830	2.564.575,00	0,92
XS2676816940	4,375 % Nordea Bank Abp EMTN Reg.S. Fix- to-Float v.23(2026)	0	0	1.000.000	100,9850	1.009.850,00	0,36
XS2837788947	3,375 % Nordea Bank Abp Reg.S. v.24(2029)	2.000.000	0	2.000.000	102,2720	2.045.440,00	0,74
CH1251998238	4,840 % Raiffeisen Schweiz Genossenschaft EMTN v.23(2028)	0	3.000.000	2.000.000	106,0490	2.120.980,00	0,76
XS2901969902	3,375 % Royal Schiphol Group NV EMTN Reg.S. v.24(2036)	2.000.000	0	2.000.000	99,3640	1.987.280,00	0,72
XS2829209720	5,250 % Roumanie Reg.S. v.24(2032)	100.000	0	100.000	97,5200	97.520,00	0,04
XS2829810923	5,625 % Roumanie Reg.S. v.24(2037)	100.000	0	100.000	95,5480	95.548,00	0,03
XS2616008541	3,750 % Sika Capital BV Reg.S. v.23(2026)	0	0	3.000.000	101,6630	3.049.890,00	1,10
XS2813108870	3,442 % Skandinaviska Enskilda Banken Reg.S. FRN v.24(2027)	6.000.000	0	6.000.000	100,2060	6.012.360,00	2,17
ES0000012M85	3,250 % Espagne Reg.S. v.24(2034)	7.500.000	0	7.500.000	101,7160	7.628.700,00	2,75
ES0000012N35	3,450 % Espagne Reg.S. v.24(2034)	7.500.000	0	7.500.000	103,1600	7.737.000,00	2,79
FR001400M2F4	5,250 % Téléperformance SE EMTN Reg.S. v.23(2028)	0	0	3.000.000	105,4920	3.164.760,00	1,14
XS0545428285	3,875 % Telia Company AB EMTN Reg.S. v.10(2025)	2.000.000	0	2.000.000	100,9600	2.019.200,00	0,73
DE000A3LC4C3	4,125 % TRATON Finance Luxembourg S.A. EMTN Reg.S. v.23(2025)	0	0	3.000.000	100,0300	3.000.900,00	1,08
XS2545248242	3,750 % Vattenfall AB EMTN Reg.S. v.22(2026)	0	0	3.000.000	101,8040	3.054.120,00	1,10
XS2597973812	4,125 % Vestas Wind Systems A/S EMTN Reg.S. v.23(2026)	0	0	2.000.000	101,5740	2.031.480,00	0,73

<sup>1)</sup> ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

**Composition de l'actif au 31 décembre 2024**

ISIN	Valeurs mobilières	Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF <sup>1)</sup>
<b>EUR (suite)</b>							
AT000B122155	4,750 % Volksbank Wien AG EMTN Reg.S. Green Bond v.23(2027)	0	0	2.000.000	103,7480	2.074.960,00	0,75
XS2604697891	3,875 % Volkswagen International Finance NV-EMTN Reg.S. Green Bond v.23(2026)	0	0	2.000.000	100,9560	2.019.120,00	0,73
XS2583352443	3,500 % Volvo Treasury AB EMTN Reg.S. v.23(2025)	0	0	3.000.000	100,5970	3.017.910,00	1,09
CH1290222392	4,467 % Zürcher Kantonalbank Reg.S. Fix-to- Float v.23(2027)	0	0	4.000.000	102,6260	4.105.040,00	1,48
CH1266847149	4,156 % Zürcher Kantonalbank Reg.S. Fix-to- Float v.23(2029)	0	0	5.000.000	103,9770	5.198.850,00	1,87
XS2626289222	4,875 % 3i Group Plc. Reg.S. v.23(2029)	0	0	4.000.000	107,0890	4.283.560,00	1,54
						<b>181.825.998,00</b>	<b>65,47</b>
<b>Valeurs mobilières négociées en Bourse</b>						<b>181.825.998,00</b>	<b>65,47</b>
<b>Nouvelles émissions dont la négociation en bourse est prévue EUR</b>							
XS2894908768	4,125 % CEZ AS Sustainability Linked Bond v.24(2031)	3.300.000	0	3.300.000	101,7910	3.359.103,00	1,21
XS2957380228	3,125 % Johnson Controls International Plc. v.24(2033)	3.000.000	0	3.000.000	97,7600	2.932.800,00	1,06
XS2908177145	3,250 % Naturgy Finance Iberia S.A. EMTN Reg.S. v.24(2030)	2.000.000	0	2.000.000	100,0470	2.000.940,00	0,72
CH1353015048	3,852 % Raiffeisen Schweiz Genossenschaft Reg.S. Fix-to-Float v.24(2032)	5.000.000	0	5.000.000	101,9560	5.097.800,00	1,84
ES0000012N43	3,100 % Espagne v.24(2031)	2.000.000	0	2.000.000	102,0440	2.040.880,00	0,74
						<b>15.431.523,00</b>	<b>5,57</b>
<b>Nouvelles émissions dont la négociation en bourse est prévue</b>						<b>15.431.523,00</b>	<b>5,57</b>
<b>Valeurs mobilières cotées ou négociées sur des marchés réglementés EUR</b>							
XS2757986224	4,005 % Athene Global Funding EMTN Reg.S. FRN v.24(2027)	5.000.000	0	5.000.000	100,2990	5.014.950,00	1,81
FR001400HAC0	3,625 % BPCE S.A. EMTN Reg.S. v.23(2026)	0	0	3.000.000	100,9490	3.028.470,00	1,09
XS2802928775	3,750 % Brenntag Finance BV EMTN Reg.S. v.24(2028)	3.000.000	0	3.000.000	102,0970	3.062.910,00	1,10
XS2802928692	3,875 % Brenntag Finance BV EMTN Reg.S. v.24(2032)	2.000.000	0	2.000.000	101,8120	2.036.240,00	0,73
XS2909746310	3,250 % Comcast Corporation v.24(2032)	2.000.000	0	2.000.000	100,3140	2.006.280,00	0,72
XS2860946867	3,775 % Coöperatieve Rabobank U.A. Reg.S. FRN Green Bond v.24(2028)	3.500.000	0	3.500.000	99,9970	3.499.895,00	1,26
XS2900380812	3,375 % Daimler Truck International Finance BV EMTN Reg.S. v.24(2030)	2.000.000	0	2.000.000	100,5050	2.010.100,00	0,72
XS2660380622	4,125 % DekaBank Deutsche Girozentrale EMTN Reg.S. v.23(2028)	0	0	3.000.000	104,1170	3.123.510,00	1,13
DE000A383BH3	10,000 % Groß & Partner Grundstücks-entwicklungsgesellschaft mbH v.24(2028)	3.000.000	0	3.000.000	96,0000	2.880.000,00	1,04
XS2622214745	3,532 % Kraft Heinz Foods Co. FRN v.23(2025)	0	0	5.000.000	100,1400	5.007.000,00	1,80
DE000A255D05	0,000 % KSLK Trust GmbH v.19(2025)	5.000	205.000	2.800.000	5,1000	142.800,00	0,05
DE000A4AHM72	15,000 % KSLK Trust GmbH v.24(2029)	700.000	0	700.000	93,5000	654.500,00	0,24
DE000LB39BG3	3,732 % Landesbank Baden-Württemberg EMTN FRN Green Bond v.24(2026)	5.000.000	2.000.000	3.000.000	100,4220	3.012.660,00	1,09
XS2856691469	3,718 % New York Life Global Funding EMTN Reg.S. FRN v.24(2027)	3.000.000	0	3.000.000	100,1590	3.004.770,00	1,08

<sup>1)</sup> ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

**Composition de l'actif au 31 décembre 2024**

ISIN	Valeurs mobilières		Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF <sup>1)</sup>
<b>EUR (suite)</b>								
XS2901491261	4,000 %	P3 Group S.a.r.l. EMTN Reg.S. Green Bond v.24(2032)	2.000.000	0	2.000.000	100,4290	2.008.580,00	0,72
XS2679898184	4,875 %	REWE International Finance B.V. Sustainability Linked Bond v.23(2030)	0	0	3.000.000	107,3480	3.220.440,00	1,16
XS2644417227	4,500 %	Santander Consumer Bank AG EMTN Reg.S. v.23(2026)	0	0	2.000.000	102,5110	2.050.220,00	0,74
XS2678111050	4,250 %	Sartorius Finance B.V. Reg.S. v.23(2026)	0	0	1.000.000	102,2380	1.022.380,00	0,37
DE000A3LHK72	4,000 %	TRATON Finance Luxembourg S.A. EMTN Reg.S. v.23(2025)	0	0	1.500.000	100,5660	1.508.490,00	0,54
XS2626022573	4,125 %	WPP Finance S.A. EMTN Reg.S. v.23(2028)	0	3.292.000	1.708.000	104,0490	1.777.156,92	0,64
							<b>50.071.351,92</b>	<b>18,03</b>
<b>Valeurs mobilières cotées ou négociées sur des marchés réglementés</b>							<b>50.071.351,92</b>	<b>18,03</b>
<b>Nouvelles émissions dont la négociation sur un marché organisé est prévue EUR</b>								
XS2902582357	6,929 %	Sammontana Italia S.p.A. Reg.S. FRN v.24(2031).	2.000.000	0	2.000.000	100,8280	2.016.560,00	0,73
XS2929985385	3,375 %	Vier Gas Transport GmbH EMTN Reg.S. v.24(2031)	3.000.000	0	3.000.000	99,6540	2.989.620,00	1,08
XS2908095172	4,357 %	Wintershall Dea Finance BV Reg.S. v.24(2032)	5.500.000	0	5.500.000	100,7740	5.542.570,00	2,00
							<b>10.548.750,00</b>	<b>3,81</b>
<b>Nouvelles émissions dont la négociation sur un marché organisé est prévue</b>							<b>10.548.750,00</b>	<b>3,81</b>
<b>Obligations</b>							<b>257.877.622,92</b>	<b>92,88</b>
<b>Portefeuille-titres</b>							<b>257.877.622,92</b>	<b>92,88</b>
<b>Contrats à terme</b>								
<b>Positions longues</b>								
<b>USD</b>								
CBT 20YR US Long Bond Future Mars 2025			375	0	375		-1.987.992,99	-0,72
							<b>-1.987.992,99</b>	<b>-0,72</b>
<b>Positions longues</b>							<b>-1.987.992,99</b>	<b>-0,72</b>
<b>Contrats à terme</b>							<b>-1.987.992,99</b>	<b>-0,72</b>
<b>Avoirs bancaires - Compte courant <sup>2)</sup></b>							<b>18.443.981,81</b>	<b>6,64</b>
<b>Solde des autres créances et engagements</b>							<b>3.301.060,23</b>	<b>1,20</b>
<b>Actif net du fonds en EUR</b>							<b>277.634.671,97</b>	<b>100,00</b>

<sup>1)</sup> ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

<sup>2)</sup> Voir les Notes au rapport.

### Opérations de change à terme

Les opérations de change à terme suivantes étaient en cours au 31 décembre 2024 :

Devise	Contrepartie		Montant en devise	Valeur de marché	en % de
				EUR	l'ANF <sup>1)</sup>
CHF/EUR	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises achetées	7.545.000,00	8.075.097,88	2,91
EUR/CHF	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises vendues	53.000,00	56.723,69	0,02

### Contrats à terme

	Volume	Engagements	en % de
		EUR	l'ANF <sup>1)</sup>
<b>Positions longues</b>			
<b>USD</b>			
CBT 20YR US Long Bond Future Mars 2025	375	40.764.292,05	14,68
		<b>40.764.292,05</b>	<b>14,68</b>
<b>Positions longues</b>		<b>40.764.292,05</b>	<b>14,68</b>
<b>Contrats à terme</b>		<b>40.764.292,05</b>	<b>14,68</b>

<sup>1)</sup> ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

**Taux de change**

À des fins d'évaluation, la valeur des actifs libellés en devise étrangère est convertie en euros sur la base des taux de change suivants au 31 décembre 2024\*.

Couronne norvégienne	NOK	1	11,8425
Franc suisse	CHF	1	0,9392
Dollar US	USD	1	1,0421

\* Le dernier jour d'évaluation de l'exercice 2024 était le 30 décembre 2024. C'est pourquoi les taux de change du 30 décembre 2024 ont été utilisés pour la conversion des actifs libellés dans une devise étrangère.



## Notes au rapport annuel au 31 décembre 2024

22

### 1.) Généralités

Le fonds commun de placement Ethna-DEFENSIV est géré par ETHENEA Independent Investors S.A. conformément au règlement de gestion du fonds. Le règlement de gestion est entré en vigueur pour la première fois le 2 janvier 2007.

Le règlement de gestion a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et un renvoi au dépôt a été publié le 31 janvier 2007 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, le journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg (le « Mémorial »). Le 1er juin 2016, le Mémorial a été remplacé par une nouvelle plateforme d'information du Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg, le Recueil électronique des sociétés et associations (« RESA »). Le règlement de gestion a été modifié pour la dernière fois le 1er janvier 2020 et a été publié dans le RESA.

Ethna-DEFENSIV est un Fonds Commun de Placement de droit luxembourgeois constitué pour une durée indéterminée sous la forme d'un fonds sans compartiments conformément à la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, dans sa version actuellement en vigueur (la « Loi du 17 décembre 2010 »).

La Société de gestion du fonds est ETHENEA Independent Investors S.A. (la « Société de gestion »), une société anonyme de droit luxembourgeois sise au 16, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach. Elle a été constituée le 10 septembre 2010 pour une durée illimitée. Ses statuts ont été publiés dans le Mémorial le 15 septembre 2010.

Une dernière modification des statuts de la Société de gestion a pris effet au 22 décembre 2023 et a été publiée au Mémorial le 22 janvier 2024. La Société de gestion est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B-155427.

Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

### 2.) Principales règles comptables et d'évaluation ; calcul de la valeur nette d'inventaire

Le présent rapport annuel est établi sous la responsabilité du Conseil d'administration de la Société de gestion, conformément aux dispositions légales et aux règlements relatifs à l'établissement et à la présentation des rapports annuels en vigueur au Luxembourg.

1. L'actif net du fonds est libellé en euros (EUR) (la « Devise de référence »).
2. La valeur d'une part (« valeur nette d'inventaire ») est exprimée dans la devise figurant dans l'annexe au prospectus (« Devise du fonds ») dès lors qu'aucune devise différente de la devise du fonds n'est précisée dans l'annexe au prospectus pour d'éventuelles catégories de parts émises ultérieurement (« Devise des catégories de parts »).
3. La valeur nette d'inventaire est calculée par la Société de gestion ou par un mandataire désigné par celle-ci sous la surveillance du dépositaire chaque jour qui est un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, à l'exception des 24 et 31 décembre de chaque année (« Jour d'évaluation »), et est arrondie au centième. La Société de gestion peut déroger à cette règle pour le fonds, en tenant compte du fait que la valeur nette d'inventaire doit être calculée au moins deux fois par mois.

La Société de gestion peut toutefois décider de calculer la valeur nette d'inventaire les 24 et 31 décembre d'une année sans que le calcul effectué soit considéré comme un calcul de la valeur nette d'inventaire un jour d'évaluation au sens de la phrase 1 précédente du présent point 3. Par conséquent, les investisseurs ne peuvent demander la souscription, le rachat ni la conversion de parts sur la base d'une valeur nette d'inventaire calculée le 24 et/ou le 31 décembre d'une année.

4. Pour calculer la valeur nette d'inventaire, la valeur des actifs du fonds, minorée des engagements de ce dernier (« Actif net du fonds »), est calculée chaque jour d'évaluation, puis divisée par le nombre de parts du fonds en circulation ce jour d'évaluation.
5. Lorsque des informations sur la situation globale de l'actif du fonds doivent figurer dans les rapports annuels et semestriels ainsi que dans d'autres statistiques financières conformément à des dispositions légales ou aux règles énoncées dans le règlement de gestion, les actifs du fonds sont convertis dans la devise de référence. L'actif net du fonds est déterminé selon les principes énoncés ci-après :

- a) Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs sont évalués au dernier cours disponible permettant une évaluation fiable du jour de Bourse précédant le jour d'évaluation.

La Société de gestion peut déterminer pour le fonds que les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs sont évalués au dernier cours de clôture disponible permettant une évaluation fiable. Cette disposition est mentionnée dans le prospectus du fonds.

Dans le cas de titres, d'instruments du marché monétaire, d'instruments financiers dérivés (« dérivés ») et autres investissements admis à la cote officielle de différentes bourses de valeurs, celle présentant la liquidité la plus élevée fait office de référence.

- b) Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements qui ne sont pas admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs (ou dont le cours boursier n'est pas considéré comme représentatif, du fait par exemple d'un manque de liquidité) mais qui sont négociés sur un marché réglementé, sont évalués à un prix qui ne sera pas inférieur au cours acheteur ni supérieur au cours vendeur du jour de transaction précédant le jour d'évaluation et que la Société de gestion juge en toute bonne foi comme étant le meilleur cours de réalisation possible.

La Société de gestion peut déterminer pour le fonds que les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements qui ne sont pas admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs (ou dont le cours boursier n'est pas considéré comme représentatif, du fait par exemple d'un manque de liquidité) mais qui sont négociés sur un marché réglementé, sont évalués au dernier prix disponible sur ce dernier, et que la Société de gestion juge en toute bonne foi comme étant le meilleur cours de réalisation possible pour ces titres. Cette disposition est mentionnée dans le prospectus du fonds.

- c) Les produits dérivés négociés de gré à gré sont évalués quotidiennement sur une base définie par la Société de gestion et vérifiable.
- d) Les parts d'OPCVM ou d'OPC sont en principe évaluées au dernier prix de rachat constaté avant le jour d'évaluation, ou au dernier cours disponible permettant une évaluation fiable. Si le rachat de parts d'autres fonds est suspendu ou qu'aucun prix de rachat n'est défini, les parts concernées sont évaluées, comme tous les autres actifs, à leur valeur de marché, qui sera déterminée en toute bonne foi par la Société de gestion selon les règles de valorisation généralement reconnues et contrôlables.
- e) Si les cours ne reflètent pas les conditions du marché, si les instruments financiers mentionnés au point b) ne sont pas négociés sur un marché réglementé ou en l'absence de cours pour les instruments financiers autres que ceux spécifiés aux points a) à d), ces instruments financiers, au même titre que l'ensemble des autres actifs autorisés par la loi, seront évalués à leur valeur de marché, telle que déterminée en toute bonne foi par la Société de gestion selon des normes d'évaluation généralement reconnues et contrôlables (par ex. modèles d'évaluation adaptés aux conditions de marché en vigueur).
- f) Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale majorée des intérêts.
- g) Les créances, par exemple les créances en intérêts et les engagements différés, sont normalement estimées à leur valeur nominale.
- h) La valeur de marché des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres actifs libellés dans une devise autre que celle du fonds est convertie dans la devise du fonds au taux de change du jour de Bourse précédant le jour d'évaluation sur la base du fixing WM/Reuters communiqué à 17 heures (16 heures, heure de Londres). Les gains et pertes découlant de transactions sur devises sont ajoutés ou déduits.

La Société de gestion peut déterminer pour le fonds que les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres actifs libellés dans une devise autre que celle du fonds sont convertis dans la devise du fonds au taux de change du jour d'évaluation. Les gains et pertes découlant de transactions sur devises sont ajoutés ou déduits. Cette disposition est mentionnée dans le prospectus du fonds.

L'actif net du fonds est réduit du montant des distributions versées, le cas échéant, à ses investisseurs.

6. Le calcul de la valeur nette d'inventaire est effectué conformément aux critères cités ci-dessus. Lorsque des catégories de parts ont été créées au sein du fonds, le calcul de la valeur nette d'inventaire y afférent est effectué séparément pour chaque catégorie de parts conformément aux critères cités ci-dessus.
7. Dans le cadre des transactions sur des produits dérivés cotés en Bourse, le fonds est tenu, aux fins de couverture des risques, de produire ou de conserver des sûretés sous forme d'avoirs bancaires ou de valeurs mobilières. Les sûretés constituées ou maintenues sous forme d'avoirs bancaires représentent :

AEMF - Marge initiale / Marge de variation à la fin de l'exercice (le 31 décembre 2024) :

Dénomination	Contrepartie	Marge initiale	Marge de variation
Ethna-DEFENSIV	DZ PRIVATBANK S.A.	1.387.500,00 USD	1.966.218,75 USD

24

Les tableaux publiés dans le présent rapport peuvent présenter, pour des raisons mathématiques, des différences d'arrondis de plus ou moins un nombre entier (devise, pourcentage, etc.).

### 3.) Fiscalité

#### Fiscalité du fonds

Du point de vue des autorités fiscales luxembourgeoises, le fonds, en sa qualité de fonds de placement, est dépourvu de la personnalité juridique et fiscalement transparent.

Le fonds n'est assujéti au Grand-Duché de Luxembourg à aucun impôt sur les revenus et bénéfices. L'actif du fonds n'est assujéti, au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à la taxe d'abonnement, qui s'élève actuellement à 0,05 % par an. Une taxe d'abonnement réduite de 0,01 % p.a. s'applique (i) aux catégories de parts dont les parts sont exclusivement émises à l'intention d'investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 de la loi du 17 décembre 2010, (ii) aux fonds dont l'objectif exclusif consiste à investir dans des instruments du marché monétaire, des dépôts à terme auprès d'institutions de crédit, ou les deux. La taxe d'abonnement est payable trimestriellement sur la base de l'actif net du fonds à la fin de chaque trimestre. Le pourcentage de la taxe d'abonnement applicable au fonds ou aux catégories de parts est indiqué dans l'annexe au prospectus. Une exonération de la taxe d'abonnement s'applique notamment lorsque l'actif du fonds est investi dans d'autres fonds de placement de droit luxembourgeois eux-mêmes assujétis à la taxe d'abonnement.

Les revenus du fonds (en particulier les intérêts et les dividendes) peuvent être soumis à un impôt à la source ou à une taxe d'évaluation dans les pays dans lesquels l'actif du fonds est investi. Le fonds peut également être assujéti à un impôt sur les plus-values réalisées ou non réalisées de ses placements dans le pays source.

Les distributions du fonds ainsi que les bénéfices de sa liquidation ou les plus-values de sa vente ne sont soumis à aucun impôt à la source au Grand-Duché de Luxembourg. Ni le dépositaire ni la Société de gestion ne sont tenus de demander des attestations fiscales.

#### Fiscalité des revenus découlant des parts du fonds de placement détenues par l'investisseur

Les actionnaires qui ne résident pas ou n'ont jamais résidé fiscalement au Grand-Duché de Luxembourg et qui n'y possède pas d'établissement stable ni de représentant permanent, ne sont pas soumis à l'impôt sur les bénéfices luxembourgeois au titre des revenus perçus sur les parts qu'ils détiennent dans le fonds ou des gains réalisés sur la vente de celles-ci.

Les personnes physiques qui résident fiscalement au Grand-Duché de Luxembourg sont assujéties à l'impôt sur le revenu progressif luxembourgeois.

Les sociétés ayant leur résidence fiscale au Grand-duché de Luxembourg sont soumises à l'impôt sur les sociétés au titre des revenus distribués par les parts du fonds.

Les personnes intéressées et les investisseurs sont invités à s'informer et à prendre conseil auprès de tiers, notamment d'un conseiller fiscal, sur les lois et les règlements qui s'appliquent à la fiscalité de l'actif du fonds, à la souscription, à l'achat, à la détention, au rachat ou au transfert de parts.

#### 4.) Affectation des revenus

Les revenus des catégories de parts (A), (SIA-A) et (R-A) sont distribués. Ceux des catégories de parts (T), (SIA-T), (R-T) et (SIA CHF-T) sont capitalisés. La distribution est réalisée à la fréquence définie par la Société de gestion en tant que de besoin. De plus amples informations sur l'affectation des résultats figurent dans le prospectus.

##### Catégorie de parts (A)

Indépendamment des revenus et de la performance, une distribution correspondant à un taux fixe de 1,5 % de la valeur nette d'inventaire de la catégorie de parts (A) à la fin de l'exercice sera réalisée chaque année, sous réserve que l'actif net total du fonds ne tombe pas en dessous de 1.250.000,- EUR du fait de cette distribution.

##### Catégorie de parts (R-A)

Indépendamment des revenus et de la performance, une distribution correspondant à un taux fixe de 2,5 % de la valeur nette d'inventaire de la catégorie de parts (R-A) à la fin de l'exercice sera réalisée chaque année, sous réserve que l'actif net total du fonds ne tombe pas en dessous de 1.250.000,- EUR du fait de cette distribution.

25

#### 5.) Informations relatives aux commissions et charges

Des informations relatives aux commissions de gestion et de dépositaire sont disponibles dans le prospectus en vigueur.

#### 6.) Coûts de transaction

Les coûts de transaction intègrent l'ensemble des coûts imputés ou déduits séparément au cours de l'exercice pour le compte du fonds et en lien direct avec un achat ou une vente de valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, produits dérivés ou autres actifs. Ces coûts sont essentiellement composés de commissions, frais de règlement et taxes.

#### 7.) Total des frais sur encours (*Total Expense Ratio, TER*)

La méthode de calcul suivante du BVI est appliquée pour le calcul du total des frais sur encours (TER) :

$$\text{TER} = \frac{\text{Frais totaux dans la devise du fonds}}{\text{Volume moyen du fonds (Base : ANF calculé quotidiennement*)}} \times 100$$

\* ANF = Actif net du fonds

Le TER indique le niveau total des coûts imputés à l'actif du fonds. Outre la commission de gestion et de dépositaire ainsi que la taxe d'abonnement, tous les autres frais à l'exception des coûts de transaction encourus par le fonds seront pris en considération. Il exprime le montant total de ces coûts en pourcentage du volume moyen du fonds au cours de l'exercice. (Les éventuelles commissions de performance en lien direct avec le TER sont indiquées séparément.)

#### 8.) Frais courants

Par frais courants, on entend un ratio calculé en vertu de l'article 10, paragraphe 2, point b) du Règlement (UE) N° 583/2010 de la Commission du 1er juillet 2010 transposant la Directive 2009/65/CE du Parlement européen.

Les frais courants indiquent le niveau total des coûts imputés à l'actif du fonds au cours de l'exercice écoulé. Outre la commission de gestion et de dépositaire ainsi que la taxe d'abonnement, tous les autres frais à l'exception des éventuelles commissions de performance encourues par le fonds seront pris en considération. Le ratio exprime le montant total de ces coûts en pourcentage du volume moyen du fonds au cours de l'exercice. S'agissant de fonds d'investissement investissant plus de 20 % dans d'autres produits de fonds/fonds cibles, les coûts associés aux fonds cibles seront en outre pris en considération – les éventuels produits découlant de rétrocessions (frais de gestion de portefeuille) au titre de ces produits seront imputés en réduction des charges.

#### 9.) Péréquation des revenus et charges

Le résultat net ordinaire intègre une péréquation des revenus et des charges. Cette péréquation des revenus et des charges a été appliquée, au cours de la période considérée, à tous les revenus nets constatés que le souscripteur de parts paie dans le cadre du prix de souscription et que le cédant perçoit dans le cadre du prix de rachat.

#### 10.) Comptes courants (avoirs et engagements bancaires) du fonds

Tous les comptes courants du fonds (y compris ceux libellés dans des devises différentes) qui ne forment en fait et en droit que les éléments d'un compte courant unique, sont présentés dans la composition de l'actif net du fonds en tant que compte courant unique. Les comptes courants en devises étrangères sont convertis, le cas échéant, dans la devise du fonds.

Les conditions du compte unique concerné servent de base au calcul des taux.

## 11.) Présentation de l'évolution du portefeuille de titres et des dérivés

Une présentation contenant des informations détaillées concernant tous les achats et ventes de valeurs mobilières, prêts sur reconnaissance de dette et produits dérivés, y compris les opérations sans mouvements de trésorerie, effectués pendant la période considérée, dès lors qu'ils ne sont pas cités dans les états financiers, est disponible gratuitement sur demande au siège de la Société de gestion.

## 12.) Gestion des risques (non révisé)

La Société de gestion applique un processus de gestion des risques qui lui permet de contrôler et de mesurer à tout moment le risque associé aux investissements et la contribution de ceux-ci au profil de risque général du portefeuille d'investissement des fonds qu'elle gère. Conformément à la Loi du 17 décembre 2010 et aux exigences de contrôle prudentiel applicables fixées par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »), la Société de gestion rend régulièrement compte à la CSSF du processus de gestion des risques appliqué. La Société de gestion veille, dans le cadre du processus de gestion des risques et au moyen de méthodes ciblées et appropriées, à ce que le risque global lié aux instruments dérivés n'excède pas la valeur nette totale des portefeuilles gérés. À cet effet, la Société de gestion s'appuie sur les méthodes suivantes :

### Approche par les engagements (Commitment Approach) :

Grâce à la méthode d'approche par les engagements, les positions sur instruments financiers dérivés sont converties dans leurs équivalents en valeur de base ou nominaux correspondants (éventuellement pondérés par le delta). À cet égard, les effets de compensation et de couverture entre les instruments financiers dérivés et leurs valeurs de base sont pris en considération. La somme des équivalents des valeurs de base ne doit pas dépasser la valeur nette totale du portefeuille du fonds.

### Approche VaR :

L'indicateur de Value-at-Risk (VaR) est un concept mathématique et statistique, employé en tant que mesure standard du risque au sein du secteur financier. La VaR indique la perte maximale qu'un portefeuille, au cours d'une période de temps donnée (appelée période de détention), associée à une probabilité définie (appelée indice de confiance) ne peut dépasser.

### Approche VaR relative :

S'agissant de l'approche de VaR relative, la VaR du fonds ne peut excéder la VaR d'un portefeuille de référence dans une proportion supérieure à un facteur dépendant du profil de risque du fonds. Le facteur maximum autorisé par les autorités de réglementation est de 200 %. À cet égard, le portefeuille de référence constitue une image fidèle de la politique d'investissement du fonds.

### Approche VaR absolue :

S'agissant de l'approche VaR absolue, la VaR (indice de confiance de 99 %, 20 jours de détention) du fonds ne peut dépasser un pourcentage de l'actif du fonds dépendant du profil de risque du fonds. La limite maximale autorisée par les autorités de réglementation est fixée à 20 % de l'actif du fonds.

Pour des fonds dont la détermination des risques totaux se fait via des approches VaR, la Société de gestion évalue le niveau escompté de l'effet de levier. En fonction de chaque situation de marché, ce niveau de l'effet de levier peut différer de la valeur réelle à la hausse comme à la baisse. Il est porté à la connaissance de l'investisseur qu'aucune conclusion au titre du niveau de risque du fonds ne peut se faire sur la base de ces informations. Par ailleurs, le niveau escompté publié de l'effet de levier ne doit clairement pas être entendu comme une limite d'investissement. La méthode utilisée pour calculer le risque global et, si applicable, la divulgation du portefeuille de référence et du niveau escompté de l'effet de levier ainsi que de sa méthode de calcul sont présentées dans l'annexe spécifique au fonds.

Conformément au prospectus en vigueur à la fin de l'exercice, Ethna-DEFENSIV est régi par le processus de risque suivant :

### OPCVM

Ethna-DEFENSIV

### Processus de gestion des risques appliqué

VaR absolue

### VaR absolue pour Ethna-DEFENSIV

Au cours de la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 décembre 2024, l'approche de la VaR absolue a été appliquée au titre du contrôle et de la mesure des risques totaux associés aux produits dérivés. Une valeur absolue de 10 % a été appliquée comme limite interne maximale. Le recours à la VaR associé à la limite maximale interne a correspondu au cours de la période correspondante à un niveau minimum de 5,95 %, un niveau maximum de 31,39 % et une moyenne de 15,62 %. La VaR a été déterminée sur la base d'une approche de variance-covariance (paramétrique), en appliquant les normes de calcul d'un indice de confiance unilatéral de 99 %, une durée de détention de 20 jours ainsi qu'une période d'observation (historique) de 252 jours d'évaluation.

L'effet de levier a présenté les valeurs suivantes au cours de la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 décembre 2024 :

Effet de levier minimum :	0,00 %
Effet de levier maximum :	39,47 %
Effet de levier moyen (médian) :	17,17 % (15,19 %)
Méthode de calcul :	Méthode de valorisation nominale (somme des valeurs nominales de l'ensemble des produits dérivés)

Il convient de noter que, lors du recours à l'effet de levier, aucune couverture et aucune compensation de positions ne sont prises en considération. Les instruments dérivés utilisés à des fins de couverture des positions et qui ont donc permis de réduire les risques du fonds dans son ensemble ont également engendré une augmentation de l'effet de levier. En outre, sur l'exercice écoulé, le fonds a eu recours à plusieurs contrats futures sur taux d'intérêt, dont la volatilité est relativement faible par rapport à d'autres classes d'actifs, mais dont le nombre doit donc être plus important pour qu'ils aient une influence marquée sur le portefeuille. L'effet de levier qui en résulte est donc avant tout un indicateur du recours aux dérivés, et non du risque lié à ces instruments.

### 13.) Taux de rotation du portefeuille (TOR)

La deuxième directive relative aux droits des actionnaires (SRD II) impose aux gestionnaires d'actifs de publier certaines informations. Dans le cadre de la communication d'informations propres au fonds, le présent document indique les taux de rotation du portefeuille (TOR) pour la même période que les rapports annuels des fonds présentés.

Les chiffres de rotation sont calculés selon la méthode suivante reprise de la CSSF :

Rotation =  $((\text{Total 1} - \text{Total 2}) / M) * 100$ , où : Total 1 = somme de toutes les opérations sur valeurs mobilières (achats et ventes) réalisées au cours de la période ; Total 2 = somme de tous les nouveaux investissements et rachats réalisés pendant la période sous revue ; M = actif net moyen du fonds.

Le TOR pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour le fonds Ethna-DEFENSIV est de 136,62 %.

### 14.) Événements importants au cours de la période sous revue

Le prospectus a été retravaillé avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les modifications suivantes ont été apportées :

Les modifications suivantes ont été apportées :

- Radiation d'ETHENEA Independent Investors (Schweiz) AG pour d'éventuels services de soutien à la gestion du fonds ;
- Modifications rédactionnelles.

#### Conflit russo-ukrainien

Sous l'effet des mesures prises dans le monde entier en réaction à l'entrée de troupes russes en Ukraine fin février 2022, les places boursières européennes, en particulier, ont enregistré des pertes significatives. À moyen terme, les marchés financiers et l'économie mondiale font face à un avenir marqué principalement par l'incertitude.

Il est impossible d'anticiper les conséquences du conflit qui se poursuit en Ukraine sur l'actif du fonds.

Au moment de l'établissement du présent rapport, de l'avis de la Société de gestion, il n'existait aucune raison de s'opposer au maintien en activité du fonds et le fonds ne présentait aucun problème de valorisation ni de liquidité.

Aucune modification ni aucun autre événement majeur n'ont eu lieu au cours de la période sous revue.

### 15.) Événements importants après la période sous revue

Aucune modification ni aucun autre événement majeur n'ont eu lieu après la période sous revue.



**Shape the future  
with confidence**

**Ernst & Young**  
Société anonyme

35E. Avenue John F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
Tél. : +352 42 124 1  
www.ey.com/en\_lu

B.P. 780  
L-2017 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg 847771  
TVA LU 16063074

Autorisations d'établissement :  
00117514/13. 00117514/14.00117514/15, 00117514/17. 00117514/18. 00117514/19

## **Rapport du Réviseur d'entreprises agréé**

À l'attention des porteurs de parts de  
Ethna-DEFENSIV  
16, rue Gabriel Lippmann  
L-5365 Munsbach

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'Ethna-DEFENSIV (le « fonds »), comprenant la composition de l'actif net et la répartition de l'actif du fonds au 31 décembre 2024 ainsi que le compte de résultat et la variation de l'actif net du fonds pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe comprenant un résumé des principaux principes et méthodes comptables.

À notre avis, les comptes annuels ci-joints restituent, en conformité avec les exigences légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg en matière d'établissement et de présentation des comptes annuels, un aperçu réel et fidèle de l'actif et de la situation financière du fonds au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de l'actif net du fonds pour l'exercice clos à cette date.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué nos travaux de révision conformément à la loi relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et selon les normes internationales de révision (*International Standards on Auditing*, « ISA ») adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg (« CSSF »). Nos responsabilités en matière d'audit des comptes annuels relatives à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA telles qu'adoptées au Luxembourg par la CSSF sont décrites plus en détail au chapitre « Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé relative à l'audit des comptes annuels ». Nous sommes également indépendants de la société conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables (incluant les Normes internationales d'indépendance) du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « code IESBA ») adopté pour le Luxembourg par la CSSF et aux règles de déontologie que nous sommes tenus de respecter dans le cadre de l'audit des comptes annuels. Nous avons respecté toutes les autres obligations professionnelles en conformité avec ces règles de déontologie. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Autres informations**

Les autres informations relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration de la Société de gestion. Elles incluent les informations figurant dans le rapport annuel, hormis les comptes annuels et notre Rapport du Réviseur d'entreprises agréé concernant ces derniers.

Notre opinion d'audit relative aux comptes annuels ne couvre pas les autres informations et nous ne fournissons aucune garantie quant à celles-ci.



**Shape the future  
with confidence**

Dans le cadre de l'audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et à déterminer s'il existe des incohérences majeures entre ces dernières et les comptes annuels ou les conclusions de l'audit et si ces autres informations semblent présentées de manière incorrecte. Si nous arrivons à la conclusion, sur la base de nos travaux, que les autres informations sont présentées de manière incorrecte, nous sommes dans l'obligation de le signaler. Nous n'avons aucune remarque à ce sujet.

### **Responsabilité du Conseil d'administration de la Société de gestion à l'égard des comptes annuels**

Le Conseil d'administration de la Société de gestion est tenu de préparer et de présenter fidèlement les comptes annuels conformément aux exigences légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg en matière de préparation et de présentation des comptes annuels et est tenu de réaliser les contrôles internes qu'il estime nécessaires aux fins de la préparation de comptes annuels exempts d'anomalies significatives, qu'elles soient intentionnelles ou non.

Lors de la préparation des comptes annuels, le Conseil d'administration de la Société de gestion est tenu d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre ses activités et, si cela est pertinent, de communiquer des faits en relation avec la poursuite de l'activité et d'utiliser l'hypothèse de continuité de l'exploitation en tant que principe comptable, à condition que le Conseil d'administration de la Société de gestion n'ait l'intention, ou n'ait pas d'autre solution réaliste que de liquider le fonds ou de cesser son activité.

### **Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé relative à l'audit des comptes annuels**

L'objectif de notre audit consiste à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels dans leur ensemble ne contiennent pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non, et à établir à ce sujet un rapport du Réviseur d'entreprises agréé qui contient notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un degré d'assurance élevé, mais non à une garantie que toute anomalie significative sera détectée lors d'un audit effectué conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les normes ISA adoptées pour le Luxembourg par la CSSF. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si l'on peut raisonnablement craindre que, isolément ou globalement, elles influent sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces comptes annuels.



**Shape the future  
with confidence**

Dans le cadre d'un audit des comptes annuels conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique pendant toute la durée de l'audit. En outre :

- Nous déterminons et évaluons le risque que des anomalies significatives affectent les comptes annuels et nous concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit répondant à ces risques et nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative procédant d'une fraude est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut s'accompagner de collusion, d'établissement de faux, d'omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou de soustraction au contrôle interne.
- Nous acquérons une connaissance du contrôle interne concerné par l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du fonds.
- Nous apprécions l'adéquation des méthodes comptables appliquées par le Conseil d'administration de la Société de gestion ainsi que la vraisemblance des estimations comptables et des notes correspondantes.
- Nous nous formons un avis sur le caractère judicieux de l'adoption du principe comptable de la continuité d'exploitation par le Conseil d'administration de la Société de gestion et, en nous fondant sur les éléments probants recueillis, sur l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à continuer son exploitation. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous sommes tenus, dans le rapport du Réviseur d'entreprises agréé, d'effectuer un renvoi vers les notes concernées aux comptes annuels ou, si ce renvoi est inapproprié, de modifier notre opinion. Ces conclusions reposent sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date d'établissement du rapport du Réviseur d'entreprises agréé. Cependant, des événements ou des conditions ultérieurs peuvent conduire le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels (y compris les notes y afférentes), et nous vérifions si les comptes annuels reflètent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils assurent une présentation fidèle.

Nous communiquons aux responsables du contrôle, notamment l'étendue et du calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que toute constatation d'audit importante, et notamment toute faiblesse significative affectant le contrôle interne décelée au cours de notre audit.

Ernst & Young  
Société anonyme  
Cabinet de révision agréé

Jesus Orozco

Luxembourg, 17 mars 2025

## NOTES COMPLÉMENTAIRES (NON RÉVISÉES)

### 1.) Classification en vertu du règlement SFDR (règlement (UE) 2019/2088)

L'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 et l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 s'appliquent à ce fonds.

Des informations plus détaillées concernant la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales et, le cas échéant, des objectifs d'investissement durable du gestionnaire du fonds, conformément à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie de l'UE) pour ces Compartiments, sont présentées dans l'Annexe suivante (Annexe au Règlement sur la publication d'informations et au règlement Taxonomie).

### 2.) Système de rémunération

La Société de gestion, ETHENEA Independent Investors S.A., a mis en place et applique un système de rémunération conforme aux dispositions légales. Le système de rémunération est conçu de manière à être compatible avec une gestion du risque solide et efficace, à ne pas encourager une prise de risque non conforme au profil de risque, aux conditions contractuelles ou aux statuts des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (ci-après « OPCVM ») gérés et à ne pas empêcher ETHENEA Independent Investors S.A. d'agir dans le meilleur intérêt de l'OPCVM.

La rémunération des collaborateurs se compose d'un salaire annuel fixe approprié et d'une part variable liée à la performance et aux résultats.

La rémunération totale des 19,10 collaborateurs d'ETHENEA Independent Investors S.A. s'élève à 3.691.000,00 EUR au 31 décembre 2023. La rémunération susmentionnée se rapporte à l'ensemble des OPCVM gérés par ETHENEA Independent Investors S.A. Tous les collaborateurs se consacrent à plein temps à la gestion de l'ensemble des fonds, ce qui rend une ventilation par fonds impossible.

La rémunération totale est répartie comme suit :

Montant total de la rémunération des employés versée au cours de l'exercice écoulé au 31 décembre 2023 :	3.691.000,00 EUR
Dont rémunération fixe :	3.226.000,00 EUR
Dont rémunération variable :	465.000,00 EUR
Rémunérations directement prélevées sur le Fonds :	0,00 EUR
Nombre de salariés de l'entreprise de sous-traitance :	19,10

Des informations complémentaires concernant la politique de rémunération en vigueur sont disponibles gratuitement sur le site Internet de la Société de gestion, [www.ethenea.com](http://www.ethenea.com), à la rubrique « Mentions légales ». Les investisseurs peuvent obtenir une copie papier gratuitement sur simple demande.

### 3.) Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

En sa qualité de société de gestion d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), ETHENEA Independent Investors S.A. entre par définition dans le champ d'application du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 (« SFTR »).

Au cours de l'exercice du fonds d'investissement, aucune opération de financement sur titres ni aucun swap sur rendement total au sens dudit règlement n'ont été utilisés. Par conséquent, aucune information au sens de l'article 13 du règlement susmentionné ne doit être communiquée aux investisseurs dans le rapport annuel.

Des détails relatifs à la stratégie d'investissement et aux instruments financiers utilisés par le fonds d'investissement sont disponibles dans le prospectus en vigueur et peuvent être obtenus gratuitement sur le site Internet de la Société de gestion, [www.ethenea.com](http://www.ethenea.com).

#### 4.) Informations à l'attention des investisseurs suisses

##### a) Généralités

Le prospectus accompagné de la fiche d'informations de base et des rapports annuel et semestriel ainsi que la présentation des achats et ventes du Fonds au cours de la période sous revue sont disponibles gratuitement par voie postale ou par courrier électronique auprès du représentant en Suisse.

##### b) Numéros de valeurs :

Ethna-DEFENSIV Catégorie de parts (A) : N° de valeur 3058302

Ethna-DEFENSIV Catégorie de parts (T) : N° de valeur 3087284

Ethna-DEFENSIV Catégorie de parts (SIA-A) : N° de valeur 2036414

Ethna-DEFENSIV Catégorie de parts (SIA-T) : N° de valeur 20364332

Ethna-DEFENSIV Catégorie de parts (SIA CHF-T) : N° de valeur 26480260

##### c) Total des frais sur encours (Total Expense Ratio, TER) en vertu de la Directive de l'Asset Management Association du 16 mai 2008 (version du 5 août 2021) :

Les commissions et frais liés à la gestion des organismes de placement collectif doivent être communiqués en utilisant l'indicateur mondialement connu sous le terme « Total Expense Ratio » (TER). Ce ratio exprime rétrospectivement la totalité des commissions et frais prélevés en continu sur les actifs des organismes de placement collectif (charges d'exploitation) sous la forme d'un pourcentage des actifs nets ; il est en principe calculé selon la formule suivante :

$$\% \text{ de TER} = \frac{\text{Total charges d'exploitation en UC}^*}{\text{Actif net moyen en UC}^*} \times 100$$

\* UC = Unités dans la monnaie de compte des organismes de placement collectif

S'agissant de fonds nouvellement créés, le TER est calculé pour la première fois sur la base du compte de résultat publié dans le premier rapport annuel ou semestriel. Le cas échéant, les charges d'exploitation doivent être converties sur une période mensuelle de 12 mois. La moyenne de la valeur de fin de mois de la période considérée fait office de valeur moyenne applicable à l'actif du fonds.

$$\text{Charges d'exploitation annualisées exprimées en UC}^* = \frac{\text{Charges d'exploitation exprimées en n mois}}{N} \times 12$$

\* UC = Unités dans la monnaie de compte des organismes de placement collectif

En vertu de la Directive de l'Asset Management Association du 16 mai 2008 (version du 5 août 2021), les TER suivants ont été établis pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 décembre 2024 :

Ethna-DEFENSIV	TER suisse en %	Commission de performance suisse en %
Catégorie de parts A	1,16	0,00
Catégorie de parts T	1,16	0,00
Catégorie de parts SIA-A	0,87	0,00
Catégorie de parts SIA-T	0,85	0,00
Catégorie de parts SIA CHF-T	0,89	0,00

##### d) Informations à l'attention des investisseurs

Des commissions pour la distribution du fonds de placement (frais de gestion de portefeuille) peuvent être versées aux distributeurs et aux gérants de portefeuille sur la commission de gestion du fonds. Des rétrocessions imputées sur la commission de gestion peuvent être octroyées aux investisseurs institutionnels détenant, du point de vue économique, les parts du fonds pour des tiers.

##### e) Modifications apportées au prospectus au cours de l'exercice

Les publications relatives à des modifications apportées au prospectus au cours de l'exercice seront mises à disposition sur demande sur le site [www.swissfunddata.ch](http://www.swissfunddata.ch).

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit : **Ethna-DEFENSIV**

Identifiant d'entité juridique : **529900U8G97ZTLVL3W28**

### Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> <b>Oui</b>	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> :    % <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Il <b>promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)</b> et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0,00 % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> :    % <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan social au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan social au titre de la taxonomie de l'UE</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Il <b>promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</b>

33



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Pour ses investissements en obligations et en actions, le Fonds privilégie les entreprises qui présentent déjà une exposition faible aux principaux risques ESG ou qui gèrent activement et réduisent les risques ESG intrinsèquement liés à leur activité économique.

Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics sont utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises. Le score de risque ESG calculé par Sustainalytics examine trois facteurs déterminants pour l'évaluation des risques :

- la gouvernance des entreprises ;
- les risques ESG importants au niveau sectoriel ainsi que les contre-mesures individuelles prises par l'entreprise ;

- les risques idiosyncratiques (controverses dans lesquelles les entreprises sont impliquées).

L'évaluation de la gouvernance des entreprises est une caractéristique importante pour évaluer les risques financiers et les risques ESG associés à un investissement. Pour les caractéristiques environnementales et sociales, l'analyse se focalise sur les risques présentant une importance matérielle pour le secteur. Outre les facteurs sociaux, la consommation de ressources est toujours un facteur de risque dans l'industrie manufacturière. C'est pourquoi l'analyse tient également compte de caractéristiques environnementales telles que :

- les émissions de gaz à effet de serre et l'intensité de gaz à effet de serre ;
- la protection des ressources naturelles, et en particulier de l'eau ;
- la restriction de l'imperméabilisation des sols ;
- la protection de la biodiversité.

Les sociétés de services ont des incidences nettement moins importantes sur l'environnement du fait de leurs activités. Dans leur cas, les caractéristiques sociales sont mises en avant, par exemple :

- les conditions de travail correctes et rémunération appropriée ;
- la santé et la sécurité sur le lieu de travail ;
- la prévention de la corruption ;
- la prévention de la fraude ;
- le contrôle de la qualité des produits.

Le Fonds met ainsi l'accent sur la prise en compte des risques environnementaux et sociaux pertinents, qui peuvent varier d'une entreprise à l'autre. Le Fonds s'efforce de réduire les risques environnementaux non seulement en investissant dans des entreprises dont les risques environnementaux sont déjà faibles du fait de l'activité de l'entreprise, mais aussi en ciblant les entreprises qui limitent et réduisent les risques environnementaux liés à leur modèle économique par une politique de gestion appropriée.

En outre, des exclusions globales interdisent au Fonds de réaliser un certain nombre d'investissements considérés généralement d'un œil critique. Concrètement, ces exclusions interdisent les investissements dans les entreprises exerçant une activité importante dans les domaines de l'armement, du tabac, de la pornographie, de la spéculation sur les denrées alimentaires de base et/ou de la production ou de la distribution de charbon. Sont également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existe pas une perspective convaincante de régularisation de la situation. Dans le cas des émetteurs souverains, il est interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House ([www.freedomhouse.org](http://www.freedomhouse.org)).

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics sont utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises.

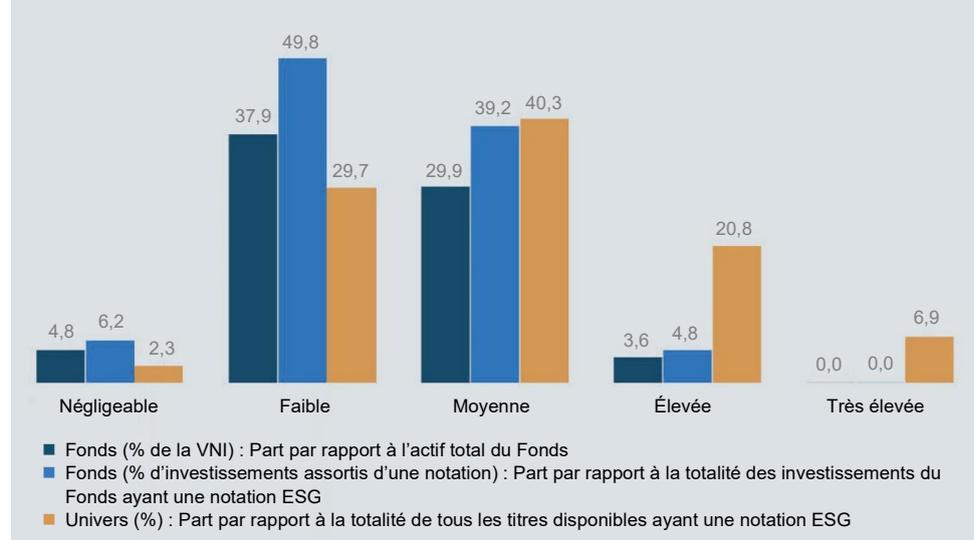
Sustainalytics résume les résultats de ses analyses dans un score de risque ESG situé entre 0 et 100, à interpréter comme suit :

- risques très faibles pour un score inférieur à 10 ;
- risques faibles pour un score allant de 10 à 19,99 ;
- risques moyens pour un score allant de 20 à 29,99 ;
- risques élevés pour un score allant de 30 à 39,99 ;
- risques majeurs à partir d'un score de 40.

Sur la base de ces scores de risque ESG, il est prévu que le Fonds présente au moins un profil de risque ESG moyen (score de risque ESG inférieur à 30). Cet objectif a été atteint. Au cours de la période sous revue, le score de risque ESG a été durablement inférieur à 30. Au cours de la période sous revue, le score de risque ESG a été en moyenne de 19,1. Au 31 décembre 2024, le score de risque ESG était également de 19,1.

Les valeurs individuelles présentant des risques élevés (score de risque ESG de plus de 40) sont admissibles à l'investissement par le Fonds uniquement dans des cas exceptionnels motivés, et ces investissements doivent être accompagnés d'un processus d'engagement actif visant à améliorer leur profil de risque ESG. Un investissement dans le secteur des matières premières a franchi le seuil de 40 au cours de la période sous revue, comme il l'avait déjà franchi en 2023 à la suite d'une rétrogradation par Sustainalytics. Comme l'entreprise se trouvait simultanément en difficulté financière nous avons tout d'abord accompagné le processus de restructuration et finalement revendu cet investissement en 2024.

Au 31 décembre 2024, la répartition des catégories de risque ESG (en %) du Fonds se présentait comme suit :



Le Fonds ne peut pas investir dans des entreprises ou dans des produits émis par des entreprises qui violent les conventions de l'ONU en matière d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive controversées ou qui financent de telles entreprises/de tels produits. D'autres exclusions liées aux produits s'appliquent lorsque le chiffre d'affaires qu'une entreprise tire de la production et/ou de la distribution de certains biens dépasse les seuils suivants : charbon 25 %, armements 10 %, armes légères 10 %, divertissements pour adultes 10 %, tabac 5 %.

Sont également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existe pas une perspective convaincante de régularisation de la situation.

Dans le cas des émetteurs souverains, il est interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House ([www.freedomhouse.org](http://www.freedomhouse.org)).

Tous les critères d'exclusion énoncés ont été respectés au cours de la période sous revue.

L'évolution des indicateurs de durabilité a été calculée et fournie par la gestion externalisée du fonds ou par le conseiller en investissement sollicité.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le score de risque ESG était en moyenne de 19,4 en 2023. Ce chiffre est supérieur à la moyenne de la période de référence actuelle (19,1). Cependant, pour les deux années, les moyennes étaient nettement inférieures au maximum visé de 30.

Au 31 décembre 2023, le score de risque ESG était de 18,2. Ce chiffre est inférieur à celui de la fin de la période de référence actuelle (19,1). Cependant, pour les deux années, les valeurs étaient nettement inférieures au maximum visé de 30.

Tous les critères d'exclusion énoncés ont été également respectés au cours de l'année précédente (2023).

Tous les critères d'exclusion ont également été respectés en 2022. Le score de risque ESG s'est établi en moyenne à 20,3 et a terminé l'année à 20,7.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption passive et active. Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption passive et active. Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption passive et active.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.

36

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Fonds tient compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité des groupes thématiques suivants visés à l'Annexe 1 du Tableau I du règlement (UE) 2022/1288 du Parlement européen et du Conseil du 6 avril 2022 : émissions de gaz à effet de serre, biodiversité, eau, déchets, questions sociales et emploi.

Pour identifier, mesurer et évaluer les incidences négatives sur la durabilité, les gestionnaires de portefeuille utilisent les analyses externes des agences de notation ESG, les documents publiés par les entreprises ainsi que les notes prises dans le cadre des dialogues menés avec les dirigeants des entreprises. Cela permet d'analyser en détail les incidences négatives sur la durabilité et d'en tenir compte dans les décisions d'investissement.

Par principe, l'évaluation de la durabilité des investissements pondère les différents aspects de durabilité en fonction de leur pertinence pour le modèle économique concerné. Par exemple, les émissions de gaz à effet de serre sont nettement plus pertinentes dans les secteurs à très forte intensité de CO2 que dans les secteurs présentant une intensité de CO2 moindre. Le reporting régulier des facteurs de durabilité se fait sur la base des données brutes préparées par l'agence de notation Sustainalytics.

Aucune PIN n'a été définie pour ce fonds, qui utilise des critères d'exclusion. Il est donc impossible de communiquer des informations relatives aux PIN.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Prise en considération en moyenne de quatre jours de référence (31.03.2024, 30.06.2024, 30.09.2024 et 31.12.2024) :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01.01.2024 - 31.12.2024

Investissements les plus importants	Secteur	% de la valeur de l'actif	Pays
République fédérale d'Allemagne Reg.S. v.23(2025)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; SÉCURITÉ SOCIALE	7,15	Allemagne
Espagne Reg.S. v.24(2034)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; SÉCURITÉ SOCIALE	2,77	Espagne
Banque européenne d'investissement (BEI) v.09(2025)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	2,58	Institutions supranationales
République fédérale d'Allemagne Reg.S. v.22(2024)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; SÉCURITÉ SOCIALE	2,09	Allemagne
Banque Fédérative du Crédit Mutuel S.A. [BFCM] EMTN Reg.S. v.23(2029)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,87	France
Zürcher Kantonalbank Reg.S. Fix-to-Float v.23(2029)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,87	Suisse
Espagne 144A Reg.S. v.14(2024)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; SÉCURITÉ SOCIALE	1,84	Espagne
DZ BANK AG Deutsche Zentral-Genossenschafts- bank, Frankfurt am Main EMTN Reg.S. FRN v.23(2025)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,82	Allemagne
Athene Global Funding EMTN Reg.S. FRN v.24(2027)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,82	États-Unis d'Amérique
Kraft Heinz Foods Co. FRN v.23(2025)	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	1,81	États-Unis d'Amérique
TRATON Finance Luxembourg S.A. EMTN Reg.S. v.23(2025)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,63	Luxembourg
Landesbank Baden-Württemberg EMTN FRN Green Bond v.24(2026)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,63	Allemagne
Landesbank Hessen-Thüringen Girozentrale EMTN Reg.S. FRN v.24(2026)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,63	Allemagne
Skandinaviska Enskilda Banken Reg.S. FRN v.24(2027)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,62	Suède
3i Group Plc. Reg.S. v.23(2029)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,53	Grande-Bretagne



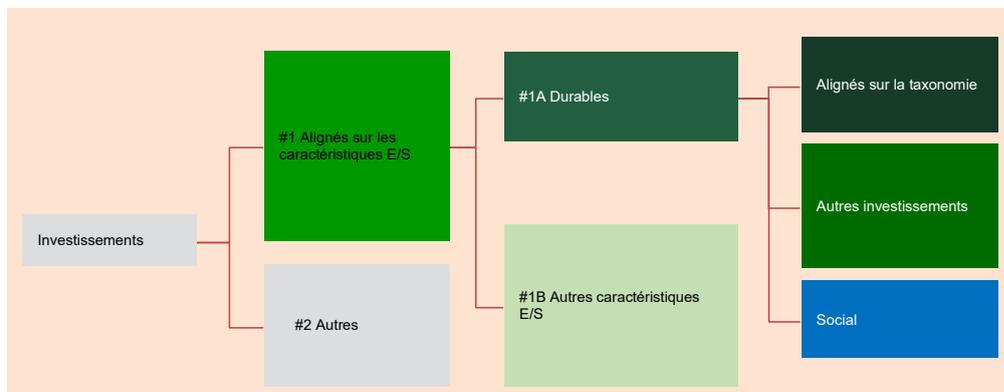
## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

On entend par « investissements liés à la durabilité » tous les investissements qui contribuent à la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales dans le cadre de la stratégie d'investissement.

La proportion d'investissements liés à la durabilité est représentée dans le graphique suivant.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



38

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. La part de ces investissements s'élève à 90,00 % à la date de référence.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables. La part de ces investissements s'élève à 10,00 % à la date de référence.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux – la part de ces investissements s'élève à 0,00 % à la date de référence ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables – La part de ces investissements s'élève à 90,00 % à la date de référence.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

En outre, au cours de la période sous revue, 0,0 % des investissements ont été réalisés dans le secteur des combustibles fossiles. Cette part englobe les entreprises réalisant un chiffre d'affaires dans le domaine des combustibles fossiles, y compris l'extraction, la transformation, le stockage et le transport de produits du pétrole, de gaz naturel ainsi que de charbon thermique et métallurgique.

Prise en considération en moyenne de quatre jours de référence (31.03.2024, 30.06.2024, 30.09.2024 et 31.12.2024) :

Secteur	Sous-secteur	% de la valeur de l'actif
***** non défini *****	***** non défini *****	-0,15
BÂTIMENT / CONSTRUCTION	Développement de terrains ; Promotion immobilière	1,00
APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE	Production d'électricité	0,69
APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE	Distribution d'électricité	1,10
APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE	Approvisionnement énergétique	0,46
APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE	Approvisionnement en gaz	0,37
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Sociétés de participation	9,83
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Établissements de crédit (hors établissements de crédit spéciaux)	34,02
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Autres services financiers	10,92
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Autres activités liées aux services financiers	0,09

PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Fonds fiduciaires et autres fonds et institutions financières similaires	4,84
SERVICES INDÉPENDANTS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	Administration et gestion d'entreprises et de sociétés	5,74
SERVICES INDÉPENDANTS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	Agences publicitaires	1,13
PRESTATION D'AUTRES SERVICES ÉCONOMIQUES	Autres services économiques aux entreprises et aux particuliers	1,38
PRESTATION D'AUTRES SERVICES ÉCONOMIQUES	Location de véhicules automobiles	1,37
PRESTATION D'AUTRES SERVICES ÉCONOMIQUES	Location de véhicules automobiles d'un poids total ne dépassant pas 3,5 t	0,09
IMMOBILIER ET LOGEMENT	Achat et vente de terrains, d'immeubles et de logements détenus en propre	0,02
INFORMATION ET COMMUNICATION	Traitement de données, hébergement et activités connexes	0,65
INFORMATION ET COMMUNICATION	Télécommunications filaires	0,90
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de la crème glacée	0,18
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de moteurs et de turbines à combustion interne (à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules routiers)	0,73
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Production de ciment	0,52
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'appareils et de matériaux médicaux et dentaires	0,55
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'autres produits alimentaires	1,81
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'autres vêtements	0,09
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Traitement du cuir (hors fabrication de vêtements en cuir)	0,57
TRANSPORT ET ENTREPOSAGE	Prestation d'autres services pour le transport aérien	1,38
TRANSPORT ET ENTREPOSAGE	Prestation d'autres services pour le transport maritime	0,04
TRANSPORT ET ENTREPOSAGE	Services postaux des prestataires du service universel	0,27
ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	Administration publique générale	0,06
ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	Administration publique	14,03



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Sans objet.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités conformes à la taxonomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?<sup>1</sup>**

Oui :

dans le gaz fossile  dans l'énergie nucléaire

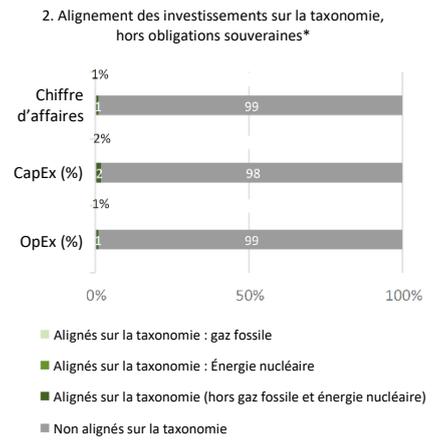
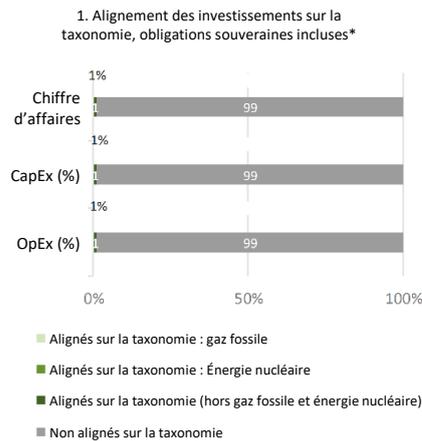
Non

Dans l'optique de la conformité à la taxonomie de l'UE, les critères concernant le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage aux énergies renouvelables ou aux carburants à faible émission de CO<sub>2</sub> d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitaires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage minimum d'investissements conformes à la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 86,43 % du total des investissements.

\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » excluent les positions à risque sur les États.

<sup>1</sup> Les activités dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ne sont conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à atténuer le changement climatique (« protection du climat ») et n'affectent pas de manière significative un objectif de la taxonomie de l'UE - voir explication dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques conformes à la taxonomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Activités habilitantes : 0 %

Activités transitoires : 0 %

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le score de risque ESG était en moyenne de 19,4 en 2023. Ce chiffre est supérieur à la moyenne de la période de référence actuelle (19,1). Cependant, pour les deux années, les moyennes étaient nettement inférieures au maximum visé de 30.

Au 31 décembre 2023, le score de risque ESG était de 18,2. Ce chiffre est inférieur à celui de la fin de la période de référence actuelle (19,1). Cependant, pour les deux années, les valeurs étaient nettement inférieures au maximum visé de 30.

Tous les critères d'exclusion énoncés ont été également respectés au cours de l'année précédente (2023).

Tous les critères d'exclusion ont également été respectés en 2022. Le score de risque ESG s'est établi en moyenne à 20,3 et a terminé l'année à 20,7.

Période sous revue	2024	2023
Alignés sur la taxonomie	2,78 %	0,00 %

41



Ce symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



**Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.

À la date de référence du rapport, le pourcentage était de : 0 %.



**Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.

À la date de référence du rapport, le pourcentage était de : 0 %.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Cette catégorie inclut les instruments de couverture, les investissements à des fins de diversification (par ex. matières premières et autres fonds d'investissement), les investissements pour lesquels aucune donnée n'est disponible et les espèces.

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » sont réalisés en particulier à des fins de diversification du Fonds et de gestion de la liquidité afin d'atteindre les objectifs d'investissement décrits dans la politique d'investissement.

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation des différentes caractéristiques environnementales ou sociales de la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S » ne sont pas appliqués systématiquement à la catégorie « #2 Autres ». Aucune garantie minimale ne s'applique à la catégorie « #2 Autres ».



## Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Une mesure importante a été la prise en considération d'exclusions globales interdisant durablement au Fonds de réaliser un certain nombre d'investissements considérés généralement d'un œil critique. Concrètement, au cours de la période sous revue, aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises ou dans des produits émis par des entreprises qui violent les conventions de l'ONU en matière d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive controversées ou qui financent de telles entreprises/de tels produits. D'autres exclusions liées aux produits se sont appliquées lorsque le chiffre d'affaires qu'une entreprise tire de la production et/ou de la distribution de certains biens dépassait les seuils suivants : charbon 25 %, armements 10 %, armes légères 10 %, divertissements pour adultes 10 %, tabac 5 %. Étaient également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existait pas une perspective convaincante de régularisation de la situation. Dans le cas des émetteurs souverains, il était interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House ([www.freedomhouse.org](http://www.freedomhouse.org)).

Une autre mesure essentielle a été l'approche de principe dans la sélection des investissements obligataires du Fonds. À cet égard, l'accent a été mis à nouveau sur les entreprises qui présentaient déjà une exposition faible aux principaux risques ESG ou qui géraient activement et réduisaient les risques ESG intrinsèquement liés à leur activité économique.

Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics ont été utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises.

Le score de risque ESG calculé par Sustainalytics examine trois facteurs déterminants pour l'évaluation des risques : la gouvernance d'entreprise, les risques ESG importants au niveau sectoriel ainsi que les contre-mesures individuelles prises par l'entreprise et les risques idiosyncratiques (controverses dans lesquelles les entreprises sont impliquées). L'évaluation de la gouvernance des entreprises est une caractéristique importante pour évaluer les risques financiers et les risques ESG associés à un investissement.

Pour les caractéristiques environnementales et sociales, l'analyse se focalise sur les risques présentant une importance matérielle pour le secteur. Outre les facteurs sociaux, la consommation de ressources est toujours un facteur de risque dans l'industrie manufacturière.

C'est pourquoi l'analyse intègre des caractéristiques environnementales comme les émissions de gaz à effet de serre et l'intensité de gaz à effet de serre, la protection des ressources naturelles, et en particulier de l'eau, la restriction de l'imperméabilisation des sols et la protection de la biodiversité. Les sociétés de services ont des incidences nettement moins importantes sur l'environnement du fait de leurs activités. Dans leur cas, les caractéristiques sociales sont mises en avant, par exemple : conditions de travail correctes et rémunération appropriée, santé et sécurité sur le lieu de travail, prévention de la corruption, prévention de la fraude et contrôle de la qualité des produits.

Le Fonds a ainsi mis l'accent sur la prise en compte des risques environnementaux et sociaux pertinents, qui peuvent varier d'une entreprise à l'autre. Le Fonds s'est efforcé de réduire les risques environnementaux non seulement en investissant dans des entreprises dont les risques environnementaux étaient déjà faibles du fait de l'activité de l'entreprise, mais aussi en ciblant les entreprises qui limitaient et réduisaient les risques environnementaux liés à leur modèle économique par une politique de gestion appropriée.

Une autre mesure a consisté à lancer une démarche d'engagement avec les entreprises bénéficiaires des investissements du Fonds. Les entreprises du secteur immobilier ont dû faire face à un environnement économique extrêmement difficile en 2023 et 2024, ce qui a entraîné, dans un cas, l'incapacité de l'entreprise à payer les intérêts et les remboursements. En l'occurrence, dès 2023, nous nous sommes activement impliqués dans le processus de restructuration afin d'assurer la pérennité de l'entreprise et un taux de recouvrement aussi élevé que possible pour les investisseurs. Le processus de restructuration s'est achevé avec succès en 2024. Nous avons par ailleurs négocié avec une autre entreprise du secteur immobilier à propos de la prolongation de l'échéance d'une obligation. Cette prolongation était nécessaire dans la mesure où une entrée de fonds importante n'est prévue que peu après l'échéance finale de l'obligation originale. Enfin, l'entreprise a proposé à tous ses créanciers obligataires un échange d'obligations qui a rencontré un succès important et garanti la pérennité de l'entreprise.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucune valeur de référence n'a été déterminée dans le cadre de la stratégie de durabilité.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Aucune valeur de référence n'a été déterminée dans le cadre de la stratégie de durabilité.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Aucune valeur de référence n'a été déterminée dans le cadre de la stratégie de durabilité.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Aucune valeur de référence n'a été déterminée dans le cadre de la stratégie de durabilité.

## Gestion, distribution et conseil

<b>Société de gestion :</b>	<b>ETHENEA Independent Investors S.A.</b> 16, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach
<b>Gérants de la Société de gestion :</b>	Thomas Bernard Luca Pesarini Josiane Jennes Frank Hauprich (à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2024)
<b>Conseil d'administration de la Société de gestion (organe de direction) jusqu'au 30 juin 2024 :</b>	
<b>Président du conseil d'administration :</b>	Thomas Bernard ETHENEA Independent Investors S.A.
<b>Administrateurs :</b>	Frank Hauprich MainFirst (Luxembourg) S.à r.l.  Nikolaus Rummler IPConcept (Luxemburg) S.A.
<b>Conseil d'administration de la Société de gestion (organe de direction) à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024 :</b>	
<b>Président du conseil d'administration :</b>	Luca Pesarini ETHENEA Independent Investors S.A.
<b>Vice-président du conseil d'administration :</b>	Thomas Bernard ETHENEA Independent Investors S.A.
<b>Administrateurs :</b>	Nikolaus Rummler (jusqu'au 31 décembre 2024) IPConcept (Luxemburg) S.A.  Julien Zimmer JULZIM-S S.à r.l.

**Réviseur d'entreprises agréé du fonds  
et de la Société de gestion :**

**Ernst & Young S.A.**  
35E, Avenue John F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg

**Dépositaire :**

**DZ PRIVATBANK S.A.**  
4, rue Thomas Edison  
L-1445 Strassen, Luxembourg

**Gestionnaire du fonds :**

**ETHENEA Independent Investors S.A.**  
16, rue Gabriel Lippmann  
L-5365 Munsbach

45

**Agent d'administration centrale,  
Agent de registre et de transfert :**

**DZ PRIVATBANK S.A.**  
4, rue Thomas Edison  
L-1445 Strassen, Luxembourg

**Informations à l'attention des investisseurs en  
République fédérale d'Allemagne et Luxembourg :**

**Agent des facilités conformément aux dispositions  
de l'art. 92 de la directive européenne  
2019/1160 responsable pour la République fédérale  
d'Allemagne et le Luxembourg :**

**DZ PRIVATBANK S.A.**  
4, rue Thomas Edison  
L-1445 Strassen, Luxembourg

**Informations à l'attention des investisseurs  
en Autriche :**

**Agent des facilités conformément aux dispositions  
de l'art. 92 de la directive européenne  
2019/1160 responsable pour l'Autriche :**

**DZ PRIVATBANK S.A.**  
4, rue Thomas Edison  
L-1445 Strassen, Luxembourg

**Représentant fiscal national au sens de l'article 186,  
paragraphe 2, ligne 2 de l'InvFG 2011 :**

**ERSTE BANK**  
der oesterreichischen Sparkassen AG  
Am Belvedere 1  
A-1100 Wien

**Informations à l'attention des investisseurs en Suisse :**

**Représentant en Suisse :**

**IPConcept (Schweiz) AG**  
Bellerivestrasse 36  
CH-8008 Zurich

**Agent payeur en Suisse :**

**DZ PRIVATBANK (Schweiz) AG**  
Bellerivestrasse 36  
CH-8008 Zurich

**Informations à l'attention des investisseurs en Belgique :**

Les catégories de parts (T) et (SIA-T) sont autorisées à la distribution publique en Belgique. Les autres catégories de parts ne peuvent être distribuées publiquement aux investisseurs en Belgique.

**Agent des facilités conformément aux dispositions de l'art. 92 de la directive européenne 2019/1160, responsable pour la Belgique :**

**DZ PRIVATBANK S.A.**  
4, rue Thomas Edison  
L-1445 Strassen, Luxembourg

**Distributeur :**

**DEUTSCHE BANK AG**  
Brussels branch, Av. Marnix 13 - 15  
B-1000 Bruxelles

**Avis aux investisseurs de la Principauté du Liechtenstein :**

**Agent payeur :**

**DZ PRIVATBANK S.A.**  
4, rue Thomas Edison  
L-1445 Strassen, Luxembourg

**Informations à l'attention des investisseurs en Italie :**

**Agent des facilités conformément aux dispositions de l'art. 92 de la directive européenne 2019/1160, responsable pour l'Italie :**

**Société Générale Securities Services**  
Via Benigno Crespi, 19/A - MAC 2  
IT-20123 Milano

**State Street Bank International – Succursale Italia**  
Via Ferrante Aporti 10  
IT-20125 Milano

**Banca Sella Holding S.p.A.**  
Piazza Gaudenzio Sella 1  
IT-13900 Biella

**Allfunds Bank S.A.U – Succursale di Milano**  
Via Bocchetto 6  
IT-20123 Milano

**Informations à l'attention des investisseurs  
en Espagne :**

**Agent des facilités conformément aux dispositions  
de l'art. 92 de la directive européenne 2019/1160 :**

**Allfunds Bank S.A.**  
c/ Estafeta nº 6 (La Moraleja)  
Complejo Plaza de la Fuente - Edificio 3-  
ES-28109 Alcobendas (Madrid)

**Informations à l'attention des investisseurs  
en France :**

**Agent des facilités conformément aux dispositions  
de l'art. 92 de la directive européenne 2019/1160 :**

**Caceis Bank**  
1/3 Place Valhubert  
F-75013 Paris

---

**ETHENEA Independent Investors S.A.**  
16, rue Gabriel Lippmann · 5365 Munsbach · Luxembourg  
Tél. +352 276 921-0 · Fax +352 276 921-1099  
info@ethenea.com · ethenea.com

